La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal,
mardi 6 janvier 1998
114e année No 175
52 pages, 4 cahiers

60 ¢ TAXES EN SUS
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $
FLORIDE 1,65 $ U.S.

BAGUE À DIAMANTS
Total 1 carat (100 points) 579 $
RIEN À PAYER AVANT 4 MOIS

BIJOUTERIE le roy
7139, rue St-Hubert
277-3127

Cyberpresse

L'intégration de la technologie et des affaires
page B8

Claude Picher
À la défense de Galbraith
page C3

Monde
Kohl pourrait amener l'Allemagne à l'an 2000
page A10

BCE CGI

Économie
BCE resserre son emprise sur CGI page C1

Ottawa choisit le Cormorant

790 millions pour un jumeau de l'hélico de Mulroney

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le sort en est jeté, le gouvernement Chrétien a enfin décidé de pourvoir le Canada de quinze nouveaux hélicoptères de recherche et de sauvetage Cormorant AW520, une version quelque peu simplifiée et moins coûteuse des hélicoptères EH-101 commandées à l'époque par le gouvernement Mulroney.

Les hélicoptères Cormorant sont en effet ceux-là même qu'avaient choisis les conservateurs de Brian Mulroney et dont Jean Chrétien avait annulé la commande, dès sa venue au pouvoir en 1993, en affirmant que le pays n'avait pas besoin de cette « Cadillac », ce qui avait coûté aux Canadiens 478,3 millions de dollars en frais de résiliation de contrat.

Le ministre de la Défense, Art Eggleton, et le ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano, ont ainsi annoncé hier, après des mois de tergiversations, que le consortium E.H Industries avait été choisi pour fournir 15 hélicoptères de recherche et de sauvetage AW520 Cormorant aux Forces canadiennes. Le coût total du projet s'élève à quelque 790 millions de dollars, dont 593 millions pour le constructeur et 200 millions pour la gestion du projet, la formation, les pièces de rechange, le soutien logistique intégré et un petit fonds de contingence.

Le gouvernement estime que ce contrat fournira au pays en termes d'emplois créés ou maintenus l'équivalent de 5000 années-personnes. Le Québec bénéficiera d'environ 50 % de cette manne, étant donné que des 593 millions de l'enveloppe contractuelle, 293 millions de retombées industrielles aboutiront dans l'aérospatiale québécoise. Ottawa affirme qu'il est prématuré cependant d'évaluer en termes réels le nombre d'emplois qui seront créés au pays. Il faudra attendre pour ce faire que l'ensemble des sous-contrats soit négocié.

« Les Canadiens auront maintenant un hélicoptère qui saura faire le travail, a déclaré Art Eggleton, et à un prix abordable. »

Le ministre a martelé hier à plusieurs reprises que le Cormorant n'était pas le EH-101 des conservateurs, qu'il s'agissait d'une version réduite et moins coûteuse et qu'elle constituait une économie de 40 % par rapport aux appareils commandés à l'époque par les conservateurs.

Voir **CORMORANT** *en A2*

■ **Autres textes en page B1**

Le contrat d'hélicoptères

Le gouvernement a fixé son choix sur le Cormorant pour renouveler sa flotte d'hélicoptères de recherche et sauvetage.

Le Cormorant:

Fabricants: Agusta, d'Italie, et Westland, de Grande-Bretagne
Nombre de moteurs: trois
Capacité de la cabine: 16 civières ou 30 passagers
Rayon d'action: 500 milles nautiques, mais 1000 milles nautiques avec des réserves de carburant
Vitesse de croisière: 145 noeuds ou 275 km/h
Coût: 593 millions $ pour les 15 hélicoptères et environ 200 millions $ pour la gestion du projet, la formation, les pièces de rechange, etc.

- (PC)

Saint-Laurent s'attend à décrocher 5000 emplois

MARTIN PELCHAT

Saint-Laurent devrait récolter la part du lion des retombées québécoises du contrat accordé hier par Ottawa aux fabricants de l'hélicoptère Cormorant.

Grâce à Bombardier notamment, cette municipalité estime que ce contrat pourrait générer chez elle la création de 3000 à 5000 emplois sur les 7500 attendus au Québec, indiquait hier le maire Bernard Paquet. « C'est une très bonne nouvelle économique en ce début d'année », dit-il.

Si ces prévisions se réalisent, Saint-Laurent, une ville de 74 000 habitants, pourrait presque atteindre le cap des 100 000 emplois. Présentement, la municipalité est le lieu de travail de 94 000 personnes. « Cela signifie aussi la stabilité pour les 12 à 15 prochaines années dans l'industrie de l'aéronautique et de l'aérospatiale », croit le maire.

La compagnie Bombardier est associée au consortium anglo-italien Westland-Agusta pour l'exécution du projet des 15 hélicoptères de recherche et de sauvetage avec lesquels la Défense nationale compte remplacer ses vieux Labrador.

Mais d'autres entreprises de Saint-Laurent comme CAE Électronique, Marconi, Allied Signal Aérospatiale ou Sextant Avionique devraient profiter des retombées de ce contrat, estime Bernard Paquet.

Voir **EMPLOIS** *en A2*

PHOTO PC

Mick Jagger et les Rolling Stones ont séduit les fans lors du spectacle du groupe intitulé Bridges to Babylon, au Colisée de Québec, hier soir.

Le rock des Rois

DANIEL LEMAY
QUÉBEC

Hier, Québec reprenait son train-train de Vieille Capitale.Tranquillement, pour ne rien casser. Les fonctionnaires — enfin ceux et celles qui n'ont pas été mis à la retraite — retrouvaient leurs complexes, G ou H. Beaucoup ne rentreront que demain, après le passage des Rois.

Pour contrer le décalage horaire, les Mages voyagent d'est en ouest. Par la 20, de Rimouski, ils sont arrivés à Québec un peu d'avance hier, pour assister au *show* des Rolling Stones au Colisée. Ensuite, Balthazar et Gaspar sont allés déposer l'or et l'encens à la crèche mais Melchior a fait un croche par Le Concorde où logeaient les Stones. *La Presse* l'a rencontré.

— On ne vous savait pas fan des Stones...

— Je ne l'étais pas jusqu'à ce qu'ils lancent *Bridges to Babylon*, en septembre. Ça m'a interpelé ; ma famille vient de là.

— Comment va le marché de la myrrhe ?

— En presque 2000 ans, ça n'a pas beaucoup changé : la myrrhe reste un marché saisonnier, avec un *peak* en janvier. Mais c'est dur ! Je livre encore tout moi-même, en chameau. Au fait, y mettent p'us d'sel sur la 20 ?

— Et votre grosse marque...

— Toujours la Melchior Deux Touches. Le top ! Une des meilleures gommes-résines d'Afrique, man !

— Et vous vendez dans les bars d'hôtel maintenant... Pas de troubles avec les Hells ?

— Pantoute ! Anyway, j'viens pas souvent et là j'vends pas, j'attends Keith Richards...

Voir **STONES** *en A2*

■ **Autre texte en page B5**

Les Québécois plutôt optimistes quant à leur sort personnel

GÉRALD LeBLANC

SONDAGE SOM La Presse

Pessimistes pour la société en général comme nous l'avons vu hier, les Québécois sont plutôt optimistes pour leur propre situation en 1998.

Exactement à l'opposé de leurs prévisions pour la collectivité, on retrouve deux fois plus de partisans d'une amélioration que d'une détérioration de l'emploi, de la vie familiale, des revenus et de la consommation dans leur vie personnelle, en cette année qui commence.

C'est ce qui ressort d'un sondage SOM administré pour le compte de *La Presse* auprès d'un millier de répondants, entre le 11 et le 17 décembre 97. Pour leur propre vie, les Québécois prévoient beaucoup plus de stabilité que ce qu'ils indiquaient pour la société en général.

C'est en effet la moitié des répondants qui s'attendent à peu de changements en 1998 : 45,7 % pour l'emploi, 59,3 % pour la vie familiale, 54,3 % pour les revenus et 66 % pour la consommation.

« Le choix de la stabilité constitue une réponse refuge pour les gens qui n'ont aucune raison précise d'opter pour l'amélioration ou la détérioration. Par contre, un événement concret, comme la perte probable de son emploi pour un employé de Molson, explique souvent le comportement des répondants qui prévoient une détérioration », explique Guy Larocque, analyste chez SOM.

Ici aussi les femmes et les non-francophones, anglophones et allophones, sont en général plus pessimistes que la moyenne.

Il est aussi intéressant de relever les réponses fournies aux questions touchant les projets d'achat de propriété et de voitures en 1998.

Voir **SONDAGE** *en A2*

■ **Tableaux en page A2**

725 JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces	C9 à C12	- affaires	C2	Décès	C11	Loteries	A2 et A5	- Réjean Tremblay	S5
- index	C9	Arts et spectacles	B5 à B7	Économie	C1 à C8	Monde	B4		
- immobilier	C9, C10	- horaires-spectacles	B6	Êtes-vous observateur?	C9	Mots croisés	C9et S10		
- marchandises	C10	- télé-horaire	B6	Feuilleton	C12	Mot mystère	C9		
- emplois	C10	Bandes dessinées	C10	Horoscope	C10	Politique	B1		
- automobile	C11, C12					Tabloïd Sports			

ÉDITORIAL

La crise politique en Israël
- Frédéric Wagnière

page B2

MÉTÉO

Pluie verglaçante
Max. 3, min. 3

Cahier Sports, page 16

6 21924 98765 1

HONDA

BERLINE CIVIC LX 1998
218 $ par mois, location 48 mois
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur la berline Civic LX 1998 (modèle EJ653W) neuve. Échange ou comptant de 950 $, la première mensualité et un dépôt de garantie de 250 $ sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 $ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'approbation du crédit. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

Suites de la une

Ottawa choisit le Cormorant

CORMORANT / *Suite de la page A1*

Le chef conservateur Jean Charest a immédiatement réagi en déclarant que les libéraux avait pris la bonne décision en choisissant le Cormorant, « mais quatre ans et 500 millions de dollars trop tard ». « C'est le même hélicoptère, a-t-il ajouté, mais il coûte davantage aux Canadiens. »

Les réformistes ont qualifié de « cynique » le choix des libéraux qui, après avoir vanté les mérites d'une bonne « Chevrolet », reviennent à la « Cadillac » tant dénigrée. Le whip du Bloc québécois, Stéphane Bergeron, a affirmé pour sa part que le gouvernement n'avait pas fait le meilleur choix, « qu'il avait fait dès le départ du processus de sélection un processus très nébuleux », « que l'appareil choisi était très expérimental » tandis que le Cougar d'Eurocopter mieux connu en situation réelle de sauvetage présentait des coûts moindres que ceux du Cormorant. Les autres appareils en compétition étaient le Maplehawk de Sikorski et le Shinook de Boeing.

Les hauts fonctionnaire à la défense ont refusé hier de dire pour quelles raisons techniques le Cormorant avait été préféré à ses concurrents, voulant d'abord informer une à une les sociétés concernées.

Les ministres Eggleton et Gagliano ont rappelé hier que le programme des EH-101 avait été annulé en 1993 parce qu'il s'agissait d'une mauvaise affaire pour les contribuables canadiens. Les deux hommes ont rappelé que le déficit annuel était alors de 42 milliards de dollars et qu'il aurait été insensé d'ajouter encore à ce fardeau. Aujourd'hui, alors qu'un surplus budgétaire s'annonce, le choix du Cormorant est le « plus abordable », affirment-ils. Même en tenant compte des coûts de résiliation du contrat des EH-101, ont-ils fait valoir, il en coûte encore 30 % de moins aux Canadiens pour ces nouveaux hélicoptères.

La livraison des nouveaux hélicoptères aux Forces canadiennes commencera à l'été 2000 et se terminera au printemps 2002. Entre-temps, le gouvernement devra mettre au point les paramètres de son prochain appel d'offres, soit celui qui lui permettra de faire l'acquisition de quelque 35 hélicoptères maritimes destinés à remplacer les vieux Sea King actuels. D'ores et déjà, selon les experts, les fabricants du Cormorant auraient une longueur d'avance.

Saint-Laurent s'attend à décrocher 5000 emplois

EMPLOIS / *Suite de la page A1*

Le contrat du Cormorant pourrait donc constituer le projet le plus important qu'aura connu la ville. L'investissement de 270 millions annoncé l'automne dernier par Nortel, salué comme un des plus importants des dernières années, devrait générer en comparaison un millier d'emplois, souligne le maire de Saint-Laurent.

« Et c'est seulement la première étape du projet », ajoute-t-il. Car Cormorant est maintenant en excellente position pour décrocher le contrat de remplacement de 35 hélicoptères Sea King utilisés par les forces navales canadiennes.

La Ville de Saint-Laurent a soutenu le projet Cormorant auprès de ministres et de députés québécois aux communes.

Le maire Paquet et le vice-président du comité exécutif, Irving Grundman, ont assisté en août dernier à Ottawa à la présentation du consortium Westland-Agusta, dont le concurrent Eurocopter avait pour sa part la faveur du gouvernement du Québec et du Bloc québécois.

« En juin, on a rencontré Agusta et Westland en Angleterre », ajoute M. Paquet. Les manufacturiers ont alors fait valoir que leur projet aurait d'importantes retombées pour les industries de Saint-Laurent. « Il est évident qu'on va appuyer les entreprises de notre territoire », conclut le maire.

Le rock des Rois

STONES / *Suite de la page A1*

On n'a pas reconnu l'odeur de la myrrhe mais le Colisée de Québec fumait de mille autres fragrances exotiques, hier soir pour le concert des Stones. Une affaire attendue, on le sait. Et qui n'a facilité en rien le travail du groupe torontois Our Lady Peace, mandaté pour faire la première partie. Les boys le savaient : il n'y avait pas beaucoup de fans de Our Lady Peace dans la salle...

Toute la journée, CHOI, la station rock de Québec, a fait jouer les Stones. Une ville de rockers, Québec Cité ? « Pas moins qu'ailleurs », estime Dan Caron, le directeur des émissions de la station. « On a eu Lolapalooza, Styx trois fois, Metallica ; Bryan Adams et Megadeath s'en viennent la semaine prochaine. Ce sont les nouveaux groupes qui ne viennent pas. » Petit marché...

Dans la pop, Elton John est venu à Québec cet automne.Eet l'affiche de cette semaine n'est pas mal : Helmut Loti chante au Grand Théâtre ce soir, les Back Street Boys reviennent demain ; Johnny Lang est au Capitole vendredi (et au Spectrum la veille). Non, Québec n'est plus le bout du monde pour le grand showbiz.

■■■

Dimanche soir, Mick Jagger est allé prendre un verre Chez Maurice, un salon de cigares à la mode, sur la Grande-Allée. Le DJ a fait jouer des *tounes* des Stones et Mick a dansé. Sympa. Hier après-midi, un jeune homme patient a attendu Keith Richards dans le stationnement de l'hôtel pour lui faire autographier sa guitare Stratocaster... qui vient de prendre beaucoup de valeur. Un artiste a peinturé quatre Harley Davidson aux couleurs des Stones et voulait aller leur montrer au Colisée... Petites histoires.

La grande histoire de Québec, sinon du rock, s'est écrite hier soir au Colisée. Frette en dehors mais fumant en dedans.

SONDAGE

SOM La Presse

■ **Prévoyez-vous faire...d'achats de 500 $ et plus en 1998 qu'en 1997?**

	PLUS	AUTANT	MOINS
Total *(n: 987)*	16,2	36,7	47,1

■ **Avez-vous l'intention d'acquérir... en 1998?**

	OUI	NON
Une propriété *(maison, condo, chalet)*:		
Total *(n: 994)*	7,8	92,2
Une voiture neuve:		
Total *(n: 995)*	11,2	88,8
Une voiture d'occasion:		
Total *(n: 992)*	11,9	88,1
De louer une voiture:		
Total *(n: 992)*	5,1	94,9

Infographie *La Presse*

SONDAGE

SOM La Presse

■ **Dans votre vie personnelle, croyez-vous qu'en 1998, la situation va... au chapitre...?**

	S'AMÉLIORER	RESTER STABLE	SE DÉTÉRIORER	NE S'APPLIQUE PAS
de l'emploi:				
Total *(n: 997)*	24,6	45,7	13,6	16,1
de la vie familiale:				
Total *(n: 989)*	26,4	59,3	14,3	-
de vos revenus:				
Total *(n: 991)*	29,6	54,3	16,1	-
de la consommation:				
Total *(n: 988)*	20,0	66,8	13,2	-

Infographie *La Presse*

Les Québécois optimistes quant à leur sort personnel

SONDAGE / *Suite de la page A1*

Ce sont 7,8 % des répondants qui prévoient acquérir une nouvelle propriété (maison, appartementou chalet) tandis que 11,2 % pensent acheter une voiture neuve et qu'un autre 11,9 % convoitent une voiture d'occasion.

Guy Larocque nous invite ici à distinguer les différentes tranches d'âge et de revenus si l'on veut vraiment saisir l'importance de ces données.

C'est ainsi que 13,9 % des répondants âgés entre 25 et 34 ans prévoient acquérir une propriété et qu'on trouve la même attente chez les gens gagnant plus de 75 000 $ par année.

Pour les voitures, neuves ou d'occasion, deux répondants sur cinq des 18-24 ans pensent faire une acquisition en 1998. On peut aussi indiquer qu'on trouve autour de 10 % des répondants gagnant plus de 55 000 $ par année qui ont l'intention non pas d'acheter mais de louer une voiture.

« Prend-on ses désirs pour des réalités ? Peut-être, mais il reste que ces attentes, plutôt élevées, n'indiquent certes pas un climat de morosité », en conclut M. Larocque.

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911
Télécopieur pour abonnement : 285-7039
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100
Les petites annonces : 285-7111
Télécopieur : 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30
Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Grandes annonces
Détaillants : 285-6931
National, TéléPlus : 285-7306
Carrières et professions, Nominations : 285-7320
Comptabilité
Grandes annonces : 285-6892
Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par: *La Presse, Ltée,* 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

00022 **Code du jour 02-2**

Mardi, 6 janvier 1998

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres: 5-8-4
à quatre chiffres: 5-0-7-5

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:
■ à Montréal: Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 19 h 30;
■ à Saint-Hyacinthe: collecte du maire, organisée par les Chevaliers de Colomb - conseil 960, manège militaire, 2155, rue Laframboise, de 10 h 30 à 20 h 30. Objectif: 500 donneurs;
■ à Mascouche: président de la section Croix-Rouge des Moulins, Trois Diamants Autos (1987) Ltée, 3035, chemin Gascon, de 10 h 30 à 20 h 30. Objectif: 500 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE

À bas les kilos!

■ Les Fêtes, c'est bel et bien fini... Terminés les tourtières, la dinde, les atocas, le cipâte et le ragoût de pattes de cochon. Trois millions de calories plus tard, la silhouette un peu arrondie par la bonne chère, on prend le taureau par les cornes pour redompter son corps. L'habit ne fait peut-être pas le moine. Reste que lorsqu'il s'agit de s'activer, de faire de l'exercice, ça peut toujours motiver son homme ou sa femme. À lire demain dans le cahier Mode sous la plume de Viviane Roy.

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

À l'exemple des autres grandes métropoles du monde, Montréal devrait-elle créer au plus tôt un organisme chargé de mettre sur pied une série d'activités pour fêter le tournant du millénaire?

Croyez-vous que les Rolling Stones occupent encore une place importante parmi les vedettes du rock'n roll?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 57%
Non: 43%

REPORTAGE PUBLICITAIRE

ÉDUCATION 98

Ne manquez pas ce cahier spécial demain dans

La Presse

2585491

La Presse

Le mot du jour

compteur

■ Le mot *compteur* se dit d'un appareil de mesure : *compteur* de vitesse, *compteur* de taxi (et non *meter*), *compteur* de pompe à essence, etc.

Mais le mot ne peut désigner un « joueur qui marque des buts ». Dans ce cas, il faut plutôt parler de *marqueur* ou de *buteur*.

— *Le Canadien aurait besoin d'un excellent marqueur.*

Paul Roux

exigence

Le Lexique des difficultés du français dans les médias

de l'auteur du Mot du jour

La Presse : (514) 285-7364 / 19,95 $ + taxes

L'EXPRESS DU MATIN

Bagarre au couteau

■ Deux adolescents ont été blessés vers 22 h 40, hier, lors d'une bataille au couteau survenue à la station de métro Berri-UQAM. Leurs jeunes agresseurs ont détalé avant que quiconque ne puisse leur mettre la main au collet. Le premier blessé, un garçon de 17 ans qui semblait ivre, a subi des coupures au bras gauche et a été conduit à l'Hôtel-Dieu. L'autre, un jeune homme de 18 ans ayant peut-être été grièvement atteint, a été conduit à l'Hôpital général de Montréal. Au moment de mettre sous presse, les policiers ignoraient encore ce qui avait provoqué la bagarre et s'il s'agissait de taxage. L'une des victimes assurait avoir été attaquée sans raison.

Urgences engorgées

■ L'année commence comme elle a fini : les urgences du Centre hospitalier de l'Université de Montréal étaient de nouveau engorgées hier et tout le week-end dernier. En fin de soirée, 69 patients s'entassaient à l'hôpital Notre-Dame (la limite est de 30), 34 patients se serraient à l'Hôtel-Dieu (où la limite est de 18) et 35 à Saint-Luc (limite : 23). C'est à Notre-Dame, où quelques patients attendaient une chambre depuis plus de 48 heures, que la situation était la plus difficile. Il faut dire qu'avant-hier, cet hôpital a dû recevoir plusieurs ambulances détournées par l'hôpital Santa Cabrini. Dans les deux autres établissements, les choses s'étaient améliorées depuis le matin, plusieurs lits ayant alors été rouverts, puisque se terminait la période des Fêtes.

Ramassage de sapins

■ C'est mercredi matin, à compter de 8 h, que le Service de la propreté fera la cueillette des arbres de Noël naturels dans les rues de Montréal. Les résidants sont donc priés de déposer en bordure des rues leurs sapins dépouillés de toutes décorations dès ce soir ou très tôt mercredi matin. Ces arbres de Noël naturels seront recyclés sous forme de copeaux de bois qui serviront ultérieurement pour les travaux horticoles de la ville. L'an dernier, la Ville a récupéré 25 000 arbres de Noël, ce qui représente 214 tonnes de matière ligneuse.

Préjugés et réfugiés

■ Le Canada accueille beaucoup moins de réfugiés qu'on le croit. Voilà un des mythes que le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) tente d'ébranler, dans l'espoir qu'on débattra de façon plus constructive de la réforme de la Loi sur l'immigration. Le CCR publiera bientôt son rapport sur la question. Il souligne que le nombre de demandes de statut de réfugiés a beaucoup diminué au cours des deux dernières années. Le Canada a aussi reçu deux fois moins de réfugiés sélectionnés à l'étranger que dans les années 1980.

Incendie criminel

■ Un restaurant de Granby, dans les Cantons de l'Est, a été complètement dévasté par un incendie d'origine criminelle, dans la nuit de dimanche à lundi. Personne n'a été blessé. Les employés d'une compagnie de sécurité patrouillaient dans ce secteur et ont appelé les policiers pour signaler l'incendie, vers 1 h, lundi. Lorsque les pompiers sont arrivés, le brasier était intense et le feu envahissait déjà tout l'édifice. Deux bidons d'essence ont été retrouvés hier sur les lieux de l'incendie.

La SQ enquête

■ La Sûreté du Québec vient de déclencher une enquête interne à la suite d'une plainte d'un résidant de Waterloo, qui dit que le policier qu'il a joint au téléphone lui a indiqué qu'il n'était pas obligé de lui parler en anglais. *La Presse* révélait hier comment l'appel de Howard Picken a été transféré au sergent Claude Pouliot le 10 décembre dernier, et comment ce dernier a répondu aux questions de son interlocuteur pendant une dizaine de minutes avant de perdre patience. M. Picken, qui a enregistré la conversation, n'a pas apprécié. Sa plainte a d'ailleurs incité les autorités policières à rencontrer M. Pouliot. Le Comité de déontologie policière sera aussi saisi de l'affaire.

Un couple gay veut obtenir de la Cour le droit de se marier

YVES BOISVERT

Ils se sont mariés devant Dieu et quelques hommes, il y a deux mois. Ils voudraient maintenant être mariés aux yeux de la Loi.

Leur problème, c'est que le Code civil du Québec stipule que le mariage ne peut être célébré « qu'entre un homme et une femme ». Et ces « mariés »-là sont deux hommes.

Martin Dubé, un gardien de sécurité de 26 ans, déposera donc aujourd'hui en Cour supérieure à Montréal une requête pour faire déclarer discriminatoire l'obligation d'hétérosexualité du mariage.

M. Dubé a épousé religieusement en premières noces M. Manuel Gamboa, un danseur mexicain de 32 ans, devant le pasteur Réal Murray, à l'église communautaire du village gay de Montréal, en novembre 1997.

Légalement, ce « mariage » n'a aucun effet juridique. « Ils pourraient toujours faire un contrat de vie commune, mais pour eux, c'est une question de principe », explique l'avocat Stéphane Gendron, qui est bien résolu à aller jusqu'en Cour suprême s'il le faut. « Ils en ont les moyens, sinon j'irai quand même ! » promet l'avocat de quatre ans d'expérience.

« Ils veulent participer à une institution qui donne des avantages de divers genres et il n'y a plus aucune raison, de nos jours, pour qu'on interdise le mariage des conjoints de même sexe. C'est une vieille conception d'une société frustrée par des notions religieuses », opine l'avocat.

Présentement, les deux promis ne font pas vie commune. M. Gamboa étant un citoyen mexicain. Il dirige au Mexique une troupe de danse. Il tente d'immigrer au Canada par la filière des immigrants investisseurs. Me Gendron assure que cette histoire de mariage n'est pas un moyen d'obtenir un laissez-passer canadien plus rapidement.

« J'étais à la faculté de droit et je rêvais de cette cause ! Ça va passer à l'histoire ! »

Filière rose et garde-robe

Me Gendron invoquera la Charte québécoise des droits et libertés, la seule à interdire nommément la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. La charte québécoise jouit d'un statut quasi constitutionnel et tout article de loi qui la viole peut être déclaré nul par un tribunal.

« La requête est adressée personnellement au ministre de la Justice, M. Serge Ménard, précise Me Gendron. Le Parti québécois a une attitude extrêmement hypocrite envers les homosexuels. Je le sais, j'y ai été pendant trois ans. Je connais tous les homosexuels du PQ, tous ceux qui ont des gros postes. La filière rose a une énorme influence au gouvernement. Le PQ fait plein de promesses pour aller chercher des votes gays, mais quand vient le temps de les mettre en application, tout le monde rentre dans la garde-robe ! »

Selon l'avocat, il n'y a pratiquement pas de précédent, même en droit américain — entre autres parce que la charte québécoise n'a pas d'équivalent. Un jugement dans l'État d'Hawaï avait donné gain de cause à un homosexuel qui contestait la constitutionnalité du mariage hétérosexuel obligatoire, mais l'année suivante la Constitution de l'État fut changée pour interdire spécifiquement le mariage gay, de dire Me Gendron.

« On va nous dire que le mariage est fait pour avoir des enfants, mais est-ce qu'on interdit le mariage aux couples infertiles ? Cet argument ne tient plus aujourd'hui », affirme-t-il.

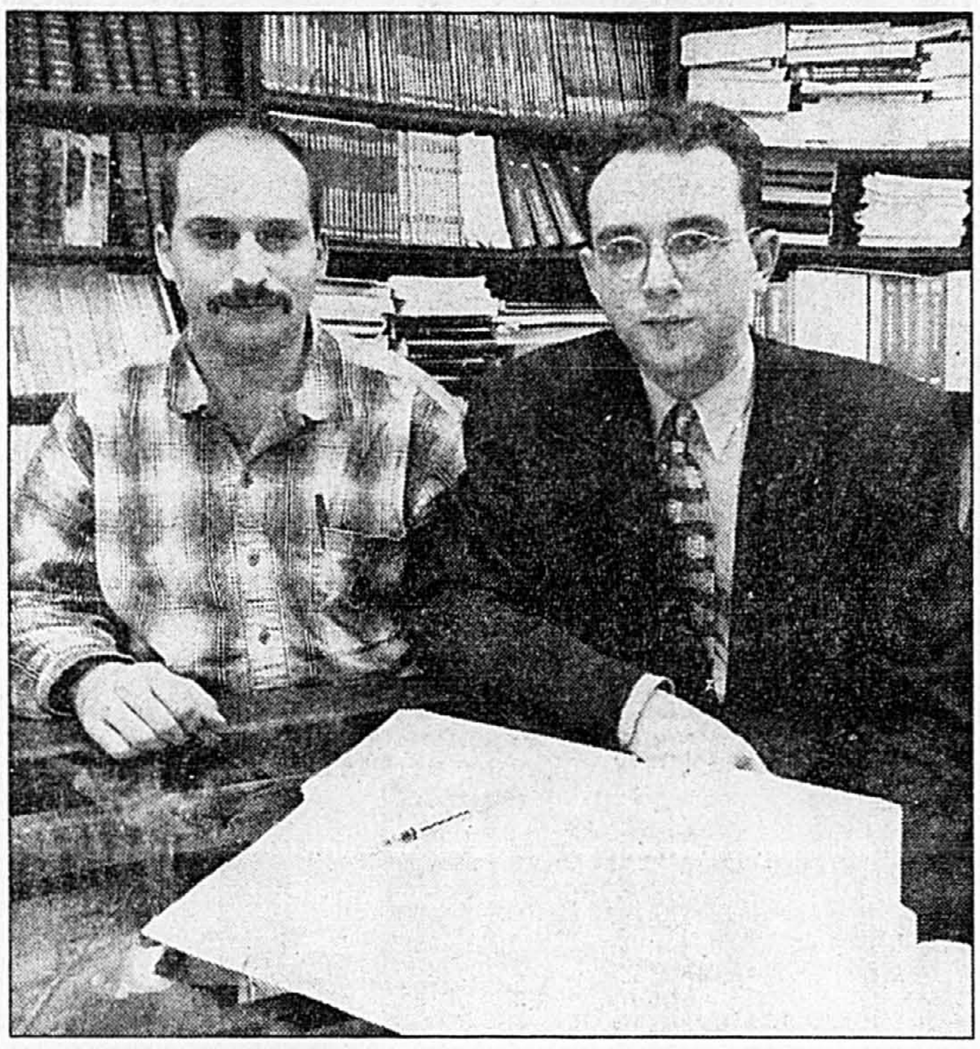

PHOTO RÉMI LEMÉE, *La Presse*

Martin Dubé (à gauche) et l'avocat Stéphane Gendron. Le gardien de sécurité, marié religieusement à un danseur mexicain, va déposer en Cour supérieure, à Montréal, une requête pour faire déclarer discriminatoire l'obligation d'hétérosexualité du mariage.

Un bout de tuyau explosif à Laval

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Les spécialistes de la Sûreté du Québec ont désamorcé, vers 19 h 30 hier, un engin explosif devant l'hôtel de ville de Laval.

Vers 16 h 30, un homme de 70 ans environ s'est présenté au gardien de l'immeuble, situé au 1, Place du Souvenir, avec un bout de tuyau de six pouces de long, dans lequel se trouvait de la poudre, et une batterie de 9 volts. Les experts ont fait savoir par la suite que les fils de la batterie n'étaient pas reliés au tuyau, ce qui n'écarte pour autant tout danger d'explosion.

Selon le sergent André Saint-Jacques, de la police de Laval, l'homme a dit au gardien qu'il avait trouvé cet objet par terre dans la rue et qu'il l'avait montré à son fils qui lui a affirmé qu'il s'agissait d'une bombe.

Croyant bien faire, le septuagénaire est allé porter le tout au gardien. Ce dernier après avoir alerté le 911 a placé le tuyau à l'extérieur de l'hôtel de ville.

Ne voulant pas manoeuvrer ce qui semblait être une bombe amorcée, les policiers lavallois ont fait appel aux experts de la SQ.

Dès son arrivée devant l'hôtel de ville, le sergent Stéphane Chevrier a dressé un périmètre de sécurité et il a demandé à des autos de patrouille de bloquer la circulation sur les boulevards Daniel-Johnson, du Souvenir et Chomedey en attendant l'arrivée des artificiers de la SQ.

À la suite de cet incident, le sergent Saint-Jacques tient à informer le public du danger que comporte la manipulation d'un tel engin et il recommande à toute personne qui trouve cette sorte d'objet de ne pas le déplacer et d'alerter la police immédiatement.

On demande aussi à l'homme qui a trouvé cet engin (*pipe bomb*) de contacter la police de Laval au 662-4636 afin d'informer les enquêteurs de l'endroit de sa découverte.

Sanctions imposées à une gynéco surchargée de travail et à une psy pas très orthodoxe

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

Une plainte disciplinaire portée contre une spécialiste en obstétrique et gynécologie par une femme ayant accouché par césarienne d'une enfant morte 20 minutes auparavant a au moins eu le mérite de mettre en lumière la surcharge de travail ayant existé au service d'obstétrique et de gynécologie de l'hôpital Notre-Dame.

Le médecin blâmé par le comité de discipline de l'Ordre professionnel des médecins du Québec avait travaillé un total de 36 heures, les 23 et 24 février 1993, comme elle le faisait depuis quelque temps en raison de l'absence de quatre confrères, deux pour vacances et deux autres pour congé de maternité.

Le Dr Céline Desjardins a plaidé coupable à la plainte de négligence portée contre elle. Elle a tenté de convaincre les membres du comité de discipline qu'elle n'avait été ni incompétente ni insouciante mais victime des circonstances.

Quand le Dr Desjardins a regardé le tracé du moniteur foetal qu'on lui exhibait, elle a noté qu'il remontait à trois heures auparavant. Elle en a demandé un plus récent. Quelque 40 minutes plus tard, un interne est revenu avec un nouveau tracé jugé « pas rassurant » par le médecin. Elle lui a alors demandé de vérifier les contractions de la patiente et de lui transmettre le résultat. Il n'est pas revenu.

Pour sa défense, le Dr Desjardins a fait valoir qu'elle n'avait pas eu toutes les informations pertinentes lui permettant de saisir l'urgence de la situation.

En guise de sanction, le comité de discipline lui a imposé une réprimande tout en faisant remarquer que le contexte dans lequel le médecin avait dû exercer sa profession ne dépendait pas uniquement d'elle.

Une poursuite de 1,5 million $ a été intentée par les parents en Cour supérieure.

Pour sa part, la psychologue Claudette Nantel, de Montréal, a été blâmée par sa corporation professionnelle pour avoir affirmé, dans une interview diffusée à la radio, avoir intégré dans sa pratique sa croyance en la réincarnation.

Elle a indiqué se servir de méthodes thérapeutiques basées « sur les vies antérieures » pour traiter des problèmes d'asthme ou encore des phobies.

La psychologue a soutenu qu'une personne souffrant d'asthme pouvait avoir été victime de pendaison ou asphyxié par la fumée d'un incendie dans une vie antérieure.

Une amende de 600 $ lui a été imposée.

Ces deux décisions disciplinaires sont rapportées dans le fascicule *Droit disciplinaire express* publié par la Société québécoise d'information juridique.

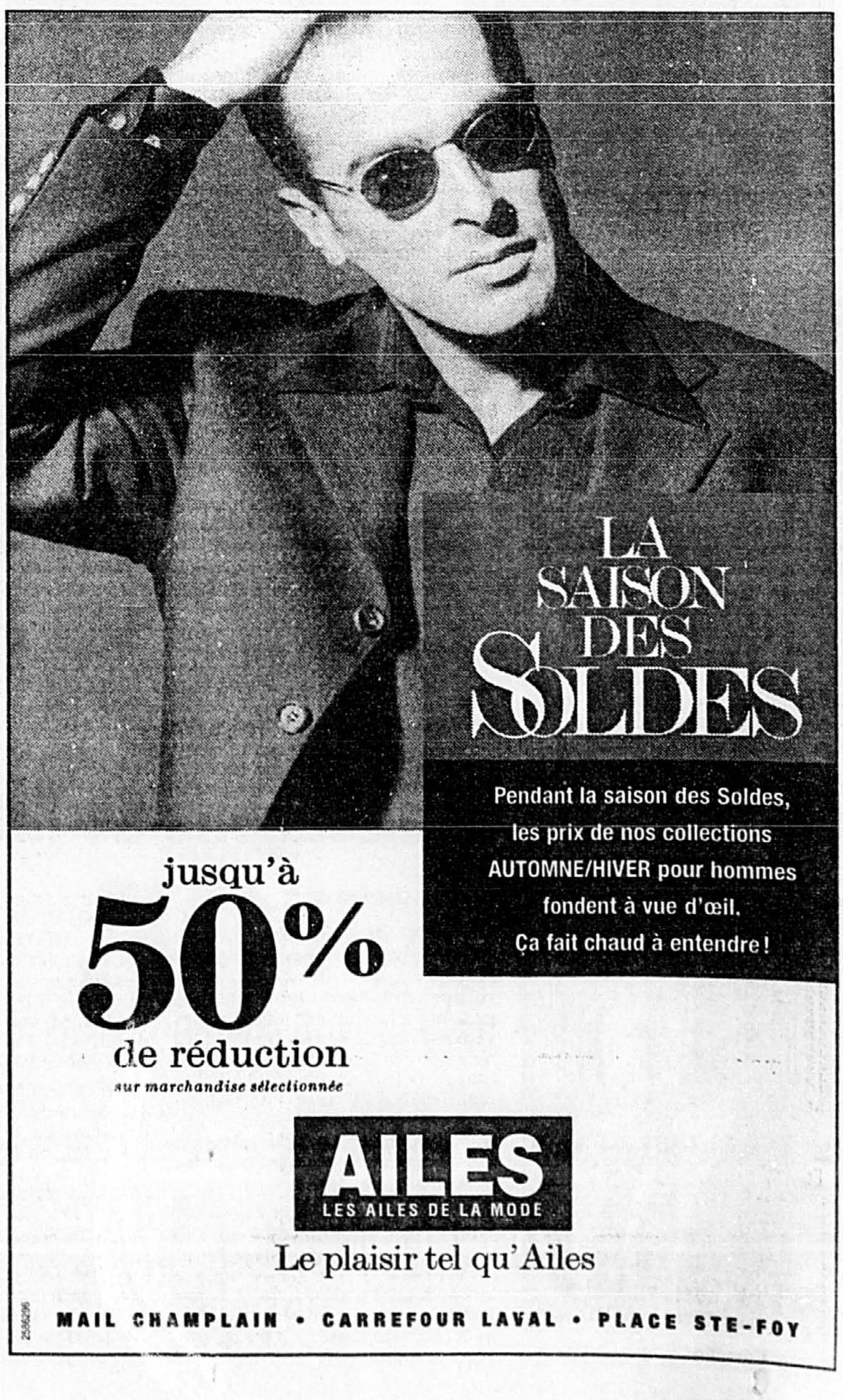

Taylor ferme quatre magasins à Montréal et Laval et doit licencier 54 employés

MARTIN VALLIÈRES

Le détaillant de vêtements pour hommes et femmes Taylor, de Saint-Lambert, fermera quatre de ses 12 magasins dans la région de Montréal.

Taylor licenciera aussi 54 de ses 275 salariés d'ici la fin février, pour la plupart des commis ayant plusieurs années d'expérience chez le détaillant.

Ces fermetures signifient que le redressement amorcé par Taylor il y a un an, alors qu'il s'était placé sous la protection du tribunal pour éviter la faillite, n'a pas encore produit tous les résultats attendus.

« Je pensais que le pire était passé il y a un an. Mais j'ai encore de l'ouvrage à faire pour nous sortir du bois », a confié le président des magasins Taylor, Robert Taylor, petit-fils du fondateur. Les magasins Taylor ont vu le jour il y a 77 ans.

Le comité de surveillance des créanciers de Taylor, mis sur pied sur décision du tribunal il y a un an, était d'ailleurs réuni en fin d'après-midi, hier, afin de faire le point.

« Les ventes de 1997 n'ont pas été à la hauteur de nos attentes, d'autant plus que des concurrents comme Eaton et La Baie ont amplifié leur bagarre de soldes, a soutenu M. Taylor. Nous avons donc décidé de quitter Montréal et Laval pour nous recentrer dans notre château-fort, la Rive-Sud. »

Taylor ferme son magasin de Laval ainsi que ceux de trois centres commerciaux de l'île de Montréal : les Galeries d'Anjou, Rockland (Mont-Royal) et Centre Fairview (Pointe-Claire).

Les panneaux-réclame annonçant les soldes de fermeture viennent d'être accrochés dans les vitrines. La fermeture définitive est prévue d'ici la fin de février. « Ces magasins généraient de l'achalandage mais leur contribution (aux résultats) était trop marginale. En plus, leurs baux dans les centres commerciaux arrivaient à échéance. Ils nous coûtaient déjà cher et des augmentations de loyers s'annonçaient », a expliqué Robert Taylor.

Le détaillant conservera huit autres magasins sur la Rive-Sud, jusqu'à Beloeil et Granby. Par ailleurs, un magasin-entrepôt ouvert en septembre dernier à Greenfield Park obtient des résultats intéressants, selon M. Taylor.

Il admet toutefois que ce recentrage géographique de Taylor ne signifie pas la fin des difficultés. Déjà qu'un paiement partiel dû en décembre à ses créanciers, qui découle de l'entente paraphé en Cour il y a un an, vient d'être rééchelonné.

« Le problème principal est que les prévisions de ventes de Taylor pour 1997 ne se sont pas réalisées », a résumé un membre du comité des créanciers, Burt Lafford, directeur de l'Association nationale du vêtement. Il s'agit d'une agence de crédit spécialisée qui regroupe quelque 500 fabricants et importateurs canadiens.

Il y a un an, le détaillant Taylor devait 7,1 millions à quelques 300 créanciers, dont 1,6 millions à la banque CIBC. Ces créances impayées auraient été réduites « autour de 500 000 $ », selon Robert Taylor, au fil des effacements de créances et des paiements partiels des derniers mois.

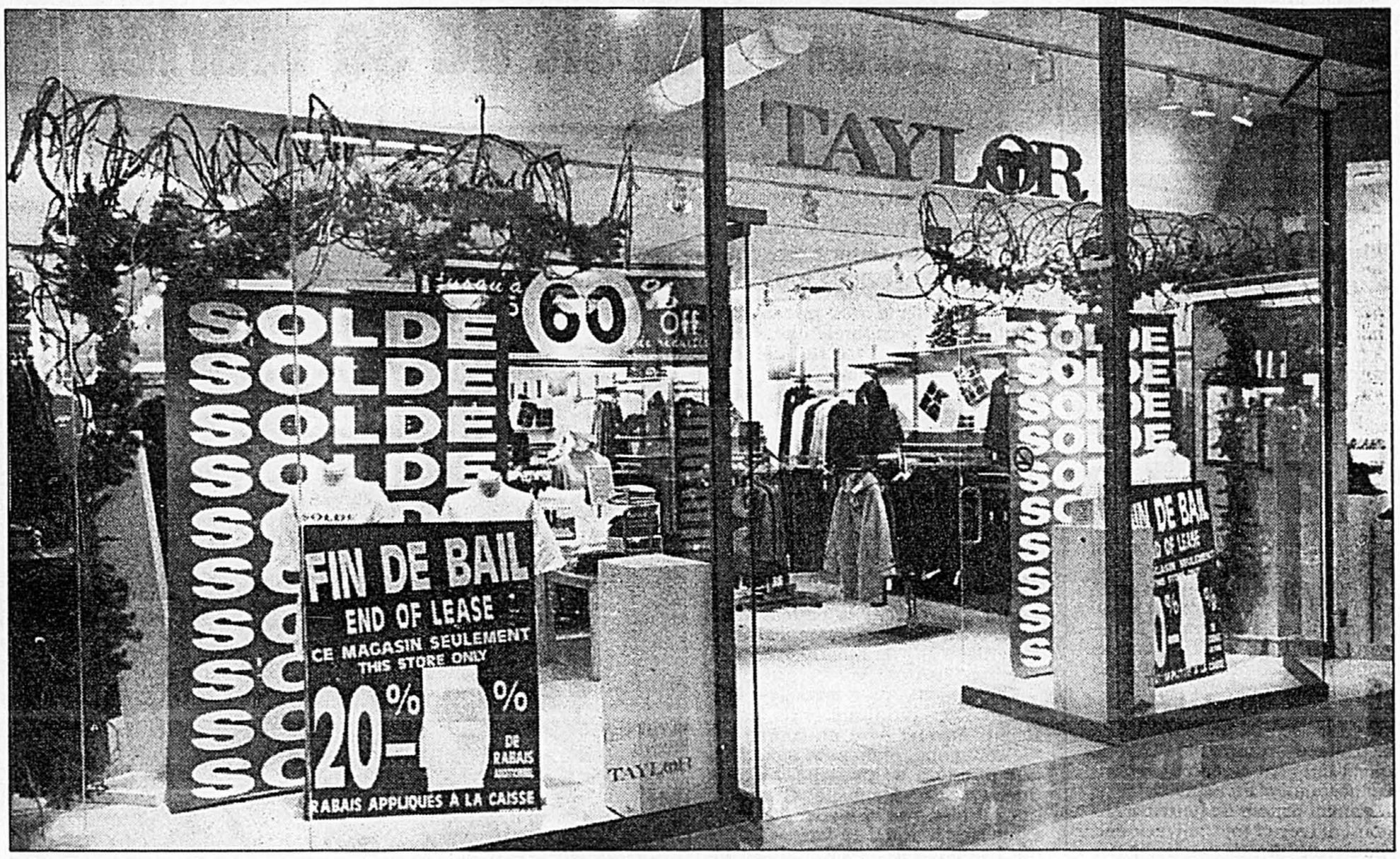

PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

Un an après avoir frôlé la faillite, Taylor ferme ses magasins de l'île de Montréal et de Laval pour se recentrer sur la Rive-Sud.

Les villes industrielles craignent le contrecoup de la dévaluation sur le secteur résidentiel

MARTIN PELCHAT

Il n'y a pas que Montréal qui guette avec inquiétude les impacts du prochain rôle d'évaluation de la CUM. D'autres municipalités qui tirent une importante partie de leurs revenus de taxes du secteur non résidentiel parlent elles aussi d'une « année-charnière ».

Et il ne fait aucun doute à leur avis que Québec devra bouger afin que les propriétaires de résidences ne fassent pas les frais en 1999 de l'effondrement anticipé des valeurs — de l'ordre de 20 à 35 % — dans le secteur non résidentiel.

Montréal-Est, qui tire pas moins de 90 % de ses revenus du non-résidentiel, analyse le phénomène depuis plusieurs années. « On est tombé dedans quand on était petit », blague le directeur général de la municipalité, Claude Léger.

Ainsi, si la valeur d'un duplex standard a augmenté de 121 % entre 1984 et 1998 à Montréal-Est, celle d'une industrie importante de la municipalité n'a augmenté que de 24 % pendant la même période. « Il y a un transfert très fort de l'effort fiscal vers le résidentiel et surtout sur les propriétés de moindre valeur », note M. Léger.

Les municipalités font de leur mieux pour atténuer ce transfert grâce à des taxes sur les immeubles non résidentiels (la taxe INR) ou des taxes d'affaires, mais Québec impose un plafond que plusieurs villes ont atteint lors du dépôt du rôle d'évaluation précédent, ou sont en voie d'atteindre.

« Nous sommes au maximum depuis 1995 à cause de la dévaluation du dernier rôle triennal », note M. Léger. « C'est pour ça que les villes réclament des taux variables, pour avoir un effet de compensation par rapport aux fluctuations de l'évaluation. »

Les villes demandent au gouvernement de les autoriser à imposer des taux selon les catégories d'immeubles, qui permettraient de mettre à contribution à des niveaux différents industriels et commerçants, par exemple.

Elles rencontrent déjà un important obstacle dès qu'il s'agit de hausser le compte de la grande industrie : ce qu'elles qualifient d'« industrie de la contestation », soit la contestation de l'évaluation devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière (BREF).

« Plusieurs d'entre elles contestent régulièrement leur évaluation foncière. Elle ont des avocats et des experts en évaluation qui sont en mesure de monter des preuves très solides devant le BREF. Ce qu'un petit propriétaire ne peut faire. »

Et elles gagnent. Dans 90 % des cas, selon Claude Léger. « Ça nous force à provisionner, donc à surtaxer. De plus, 80 % de nos frais légaux annuels sont pour nous défendre devant le bureau de révision. »

Une défaite peut coûter beaucoup. En 1997, un tribunal a donné raison à Gulf, dont la raffinerie de Montréal-Est n'est plus en activité depuis 1985. La compagnie a vendu ses installations, mais la contestation de l'évaluation était pendante. Une affaire de 8 millions, que la municipalité a réglé pour 4 millions. « On a puisé dans les réserves. »

Mais Montréal-Est fait face à pire. L'ancienne raffinerie Texaco n'est plus en activité depuis plus de dix ans et ses installations ont été démantelées. Mais Esso, qui au Canada a fusionné les actifs de Texaco, vise une dévaluation des terrains — donc un remboursement sur les taxes payées depuis 1984 — en prétextant que le terrain est contaminé. Une affaire de plus de 10 millions ! Une compagnie cherche donc compensation « pour avoir souillé son nid », note Claude Léger.

Saint-Laurent

Comme à Montréal-Est, Pointe-Claire ou Dorval, de villes dont le secteur non résidentiel est important, on appréhende à Saint-Laurent les effets du prochain rôle qui sera déposé en septembre. La municipalité tire deux tiers de ses revenus du secteur non résidentiel.

Elle est toutefois moins menacée que Montréal par l'importante dévaluation qui frappe les édifices à bureaux. Mais une chute des valeurs dans le secteur des compagnies manufacturières pourrait lui faire mal.

« Plus la baisse industrielle va être grande et plus le fardeau va aller sur le résidentiel », note le maire Bernard Paquet.

Mais même s'il reconnaît que la situation est « inquiétante », M. Paquet estime que les villes ont déjà démontré par le passé qu'elles pouvaient s'ajuster à de fortes baisses des valeurs.

En 1997, Saint-Laurent a ainsi dû encaisser une baisse de 94 millions dans le non-résidentiel, résultat de contestations du dernier rôle remportées devant le BREF. Cela a entraîné un manque à gagner de 2,2 millions pour 1998, qui s'ajoutait aux 8 millions de la réforme Trudel.

« J'ai hâte de voir le nouveau rôle, dit M. Paquet. Ça varie beaucoup de ville en ville. On va essayer d'avoir le moins d'impact possible. »

« Un coup monté ! » dit Peter Sergakis

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Le bouillant président de l'Association des propriétaires de bâtiments commerciaux du Québec, Peter Sergakis, est scandalisé par les propos de la présidente de la CUM, Vera Danyluk, qui a prédit une hausse de 10 % de la taxe foncière du secteur résidentiel en 1999 pour compenser la diminution de 20 à 35 % des valeurs des bâtiments commerciaux et industriels.

« C'est un coup monté afin de faire entériner par Québec un taux de taxation différent entre le résidentiel et le non-résidentiel. Je dis que le secteur résidentiel est déjà surtaxé à Montréal tandis que le secteur non résidentiel a besoin d'une réduction importante de taxe afin que l'économie puisse repartir pour de bon », commente-t-il.

Selon lui, de 1986 à 1994, l'administration Doré a dépensé sans compter alors que les valeurs foncières augmentaient. « Depuis ce temps les valeurs ont chuté et l'administration Bourque tente de stabiliser non sans peine le budget, mais ce n'est pas suffisant. Il faudrait qu'elle sabre 500 millions dans les dépenses en se débarrassant une fois pour toutes des sociétés paramunicipales et en confiant au secteur privé la fourniture d'un certain nombre de services comme le déneigement », ajoute-t-il.

M. Sergakis soutient que le maire Bourque est un très mauvais administrateur en rappelant la vente à rabais des bâtiments du Casino. « Non seulement il a vendu à bon marché ces bâtiments, mais il doit réparer aux frais des contribuables le pont des Îles. Franchement c'est un *twit*. »

En conclusion, il promet une vive lutte à l'administration municipale si elle tente par des moyens dérogatoires de ne pas réduire le fardeau des propriétaires d'immeubles commerciaux. « Dans certains quartiers comme l'avenue du Parc, la valeur locative des espaces commerciaux a diminué de 70 %, note-t-il. Alors il va falloir nous laisser un peu d'oxygène pour respirer. ».

Forcillo voit deux façons de limiter les dégâts

Sammy Forcillo

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Sammy Forcillo, membre du comité exécutif et ex-responsable des Finances à la Ville de Montréal, voit deux façons de limiter les dégâts face à la chute dramatique des valeurs foncières des immeubles non résidentiels : des taux variables entre les secteurs résidentiel et non résidentiel avec l'imposition d'un différentiel maximum, ou encore l'étalement de la dévaluation des immeubles commerciaux sur trois ans.

« Nous pourrions par exemple avoir deux taux différents entre le résidentiel et le non-résidentiel et limiter l'écart à 3 %. Par exemple si le résidentiel est taxé à 2 $ par 100 $, le secteur non résidentiel ne pourrait dépasser 2,06 $ par 100 $ », avance-t-il.

L'autre solution qu'il envisage, ce serait d'étaler la réduction des valeurs des immeubles commerciaux sur les trois années du rôle d'évaluation. Par exemple, si un immeuble a perdu 30 % de sa valeur, on le dévaluerait par étape, à raison de 10 % par an jusqu'à ce qu'il soit taxé à sa valeur réelle.

M. Forcillo envisage aussi d'autres solutions pour contrer le problème de l'entrée des recettes. Selon lui, on pourrait jouer sur le taux de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels fixé actuellement à 17 cents par 100 $ ou revoir la tarification des services de la Ville. Sur ce dernier point, il indique que le maire Bourque n'a pas cru bon d'entreprendre une analyse sérieuse de la tarification générale des services ce qui aurait été une voie prometteuse.

L'ancien responsable des Finances soutient que ce n'est pas la première fois que Montréal est confronté à une diminution des valeurs foncières. Il rappelle qu'en 1994 les valeurs du secteur non résidentiel avaient régressé de 20 % en moyenne et ceux du résidentiel de 10 %. L'administration avait minimisé l'impact en fixant un plancher de réduction des valeurs sur trois ans. Dix pour cent la première année pour le non résidentiel, 5 % l'année suivante et 5 % la dernière année.

En 1998, le secteur non résidentiel contribue à hauteur de 56,3 % des recettes de taxation de la Ville de Montréal, soit 741 millions sur 1,315 millions.

Et si c'était un toaster?

Pierre
FOGLIA

Comme ça vous trouvez que la Direction de l'état civil a abusé de son pouvoir en interdisant à des parents de prénommer leur enfant Tomás avec un accent aigu sur le « á » ?

Je trouve un peu aussi. Un peu seulement. Et ça m'embête parce que je m'apprêtais à souligner le bon sens de cette même Direction qui, juste avant, avait refusé à d'autres parents de prénommer leur fille « C'est-un-ange ».

A-t-on idée ! Les registres de l'état civil n'ont pas pour fonction de recueillir les moumouneries des parents qui guiliguilisent autour des berceaux.

Ben oui, votre fille, votre fils est un ange, madame. Une merveille. Un amour. Un petit lapin. Mais il faut qu'un prénom dure toute la vie, et votre petit ange n'en sera plus un très vite. Le petit crétin qui met ses doigts dans son nez deviendra un ado de taille moyenne, puis un employé au Gaz Métropolitain qui fera de la musculation tous les samedis matins dans un Nautilus voisin.

Maintenant que la porte est ouverte aux prénoms-célébrations, qui empêchera les nouvelâgeux de prénommer leur rejeton « C'est-notre-enfant-intérieur » ? Le petit comique : « C'est-un-toaster ». Ou le lucide : « C'est-un-fils-de-pute » ?

Pour revenir à Tomás, la difficulté qu'on aura à trouver un accent aigu pour son « á », le temps que passera cet enfant-là à expliquer que c'est une spécialité portugaise comme la morue « à bràs » ne regarde peut-être pas la loi, mais entre vous et moi, ce n'est pas non plus la trouvaille du siècle. Drette-là, je viens de passer dix minutes à chercher le « á » sur le clavier de mon ordinateur, et ne l'ayant pas trouvé j'ai dû appeler au pupitre pour dire aux boys de faire attention. Un Léon m'eût causé moins de problème, et c'est très joli aussi Léon.

Un sujet léger oui, mais qui pose des questions qui le sont moins. Un sujet anodin qui sous-tend deux cultures, deux sensibilités, deux modèles de société. L'un se propose de garantir les libertés individuelles — appeler son enfant « C'est-un-ange », porter le voile islamique à l'école, prier en classe, etc... L'autre modèle (que l'on nomme parfois République) propose, lui, de garantir le bien commun.

EN BOUT DE LIGNE — Mon unique résolution de l'année était de ne plus jamais parler des livres de mes confrères, et qu'est-ce que je m'apprête à faire, là, tout de suite ? Eh oui : je m'apprête à vous parler du livre d'un confrère de *La Presse*, Paul Roux, l'auteur du *Mot du jour* de la page trois, et maintenant auteur d'un remarquable ***Lexique des difficultés du français dans les médias***.

Le français dans les médias, c'est le français que la plupart des gens parlent *en bout de ligne*, si j'ose dire, puisque c'est celui qu'ils entendent et lisent dans les journaux.

Ce que le lexique de Paul Roux a de plus remarquable, c'est de n'être pas pédant comme le sont trop souvent les lexiques. On y apprend des choses sans recevoir des tapes sur les doigts, on y apprend forcément qu'on est nul, mais avec l'impression qu'avec un peu d'application ça pourrait se corriger...

Dans mon cas, beaucoup d'application. C'est affreux toutes les fautes que je fais. Ces majuscules et ces traits d'union où il ne faut pas, cette ponctuation syncopée, ces mauvais usages, et tous ces anglicismes. Ah les anglicismes ! Franchement, je crains de ne jamais réussir à dire *prêt-à-monter*, au lieu de *kit* ! *Revendeur* au lieu de *pusher*. Et ne le répétez pas, mais je crains aussi que l'Office de la langue française ait à se brosser un crisse de temps avant que je ne dise *aliment vide* au lieu de *junk food*.

— Qu'est-ce tu manges quand t'es sur la route ?

— De l'aliment vide....

Allons donc.

C'est comme le *toaster* du titre de la présente chronique. Un grille-pain, c'est un machin pour faire des toasts. Un toaster, non. Dans mon lexique intime, le toaster est le grand Objet mythique lui-même. Un peu comme le lion est le roi des animaux, le toaster est le lion des objets. Bref, il y a l'Office de la langue française et il y a l'Office de la langue Foglia.

Un peu de sérieux, le *Lexique des difficultés du français dans les médias* de mon collègue Paul Roux est disponible au prix de 19,95 $, à *La Presse* (514) 285-7364, et dans de très rares librairies, dont la Librairie du Square, rue Saint-Denis.

IL ÉTAIT UN PETIT NAVIRE (chanson triste) — C'est avec un frisson d'horreur que la province tout entière et la Caisse d'économie de la Sûreté du Québec ont réagi à la mésaventure de Jean-Marc (un ex-policier) et de son épouse Suzanne, ces deux plaisanciers de Charlesbourg qui se sont faits rosser et dévaliser sur leur voilier, du côté de Cartagène en Colombie. Aïe, aïe, aïe ! Nous n'irons plus au large ma mie, la brise ne gonflera plus le grand foc, et y'a un crabe dans mes gougounes.

Le Québec en pleurs a donné à la collecte, et la Caisse d'économie de la Sûreté du Québec a fait quelque chose aussi, je ne sais pas quoi au juste, mais c'était très gentil d'y avoir pensé, on les remercie au nom des deux martyrs de la navigation à voile qui ne peuvent plus parler tant ils se sont égosillés sur toutes les ondes à appeler au boycott de la Colombie : « Évitez, je vous en supplie, ce pays de bandits », disait la dame.

Bien. Où irons-nous caboter désormais ?

Je me permets d'attirer votre attention sur un article du *Time* traitant du nouveau fléau de la piraterie (A Plague of Pirates, août 97). Deux cent vingt-quatre piratages en 1996 ; aucune côte n'a été épargnée par le retour des corsaires, qui ne portent plus le perroquet sur l'épaule comme avant, à cause qu'ils ont maintenant sur l'épaule un lance-flammes.

D'après la revue *Time* toujours, les hauts-lieux de l'abordage sont les îles Grecques, les Philippines, le Brésil, la Thaïlande, l'Indonésie, la côte ouest de l'Afrique et la Somalie.

Par contre je tiens de bonne source que le lac Champlain, les îles de Sorel et le lac des Castors sont assez sûrs. Pour plus de renseignement sur la navigation dans les eaux locales et limitrophes

HTTP ://WWW, Marine castors.Com.

Pour plus de renseignements sur la Caisse d'économie de la Sûreté du Québec :

Michel Girard@//La Press.com.

Pour plus de renseignements en général, sur n'importe quoi, lisez cette chronique régulièrement et des fois celle de Nathalie.

Je vous embrasse.

La CEQ veut des gains en 1998

Presse Canadienne

La CEQ profitera des négociations dans le secteur public cette année pour essayer de faire des gains au niveau de la rémunération et de l'équité salariale.

C'est ce qu'a indiqué hier la présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec, Mme Lorraine Pagé, au cours d'une conférence de presse convoquée pour faire état des objectifs de la CEQ en 1998.

Mme Pagé n'a pas voulu dire quelles seront les demandes salariales de la CEQ, qui seront présentées au gouvernement au mois de mars.

« Ce ne sera pas un pour cent, ça, c'est clair », a déclaré Mme Pagé. Il ne sera pas question non plus d'accepter un gel ou une baisse de salaire. « La négociation commencera en avril, a-t-elle poursuivi. Elle durera le temps qu'il faut. »

Les conventions collectives des enseignants viennent à échéance le 30 juin prochain.

Mme Pagé a affirmé que l'équité salariale constituera un autre des grands enjeux des négociations.

La CEQ veut aussi discuter d'emplois. Si beaucoup d'enseignants qui ont pris leur retraite ont été remplacés, cela n'a pas été le cas pour les employés de soutien et les employés professionnels.

La centrale se préoccupe aussi au sujet de la gratuité scolaire. De plus, elle veut s'engager dans un débat sur l'école laique, sur la question de la lutte à la pauvreté, et sur la nécessité de rapatrier des sommes versées à la caisse fédérale d'assurance-emploi afin de mettre sur pied le régime québécois de caisse parentale.

700 millions de dollars aux autochtones

Presse Canadienne
OTTAWA

Le gouvernement fédéral accordera près de 700 millions de dollars d'argent neuf aux autochtones à titre de compensation pour les sévices subis dans les pensionnats et pour l'amélioration des conditions de vie dans les réserves.

Cette somme fera partie du programme d'aide qu'Ottawa a concocté en réponse au rapport de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones.

Le programme comprendra un fond de compensation de quelque 350 millions pour tous les ex-élèves des pensionnats religieux victimes de sévices psychologiques, physiques et sexuels.

Un autre montant de 350 millions sera consacré à l'amélioration des conditions de vie des autochtones, en matière d'éducation et de formation professionnelle.

Le rapport de la commission d'enquête, déposé il y a un an, recommandait au gouvernement de consacrer de 1,5 à 2 milliards de plus par année au financement actuel, afin d'améliorer sur une période de 20 ans les conditions d'emploi, de santé et de logement des autochtones.

Bien que la proposition fédérale soit en deçà des recommandations du rapport, les leaders autochtones se réjouissent de voir le gouvernement progresser dans la bonne direction. Le fonds de compensation sera distribué en plusieurs versements au cours des années à venir.

D'aucuns prévoient que le gouvernement présentera également des excuses.

Cartier

Montre® Trinity®
Anneaux d'or jaune, gris et rose entrelacés.
Nouvelle collection.

Concessionnaire Cartier Agréé

CHÂTEAU D'IVOIRE
Depuis 1978
2020 rue de la Montagne 845-4651

loto-québec résultats

Banco
Tirage du 98-01-05

4	7	8	11	12
15	17	23	27	31
33	37	38	40	49
56	58	63	65	69

La Quotidienne
Tirage du 98-01-05
3 / 584
4 / 5075

Extra
Tirage du 98-01-05
NUMÉRO: 088809

TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

SUEZ MIAMI BEACH
Station en bordure de l'océan 18215, av. Collins au bord de l'océan
TÉLÉPHONEZ-NOUS POUR RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS.
1-800-327-5278 www.suezresort.com

Un don pour l'amour des enfants
FONDATION DE L'HÔPITAL SAINTE-JUSTINE
3175, Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Qc) H3T 1C5
Tél.: 345-4710

25e ÉDITION 1997-1998
formateur agréé à la SQDM

AUGMENTEZ VOS VENTES
Faites comme 66 000 personnes depuis 25 ans
Inscrivez-vous maintenant
Séminaires
VENTE STRATÉGIQUE®
Montréal: 12, 13 janvier et 5, 6 février 1998
Québec: 15, 16 janvier et 12, 13 février 1998
Vous apprendrez comment :
• Faire face aux objections • Communiquer plus efficacement
• Conclure vos ventes • Développer votre clientèle
• Justifier vos prix • Fidéliser votre clientèle
• Argumenter avec aplomb • Augmenter votre motivation
GÉRANCE DE VENTE
Montréal: 23, 24, 25 février 1998
Québec: 20, 21, 22 avril 1998
RELATION AVEC LA CLIENTÈLE
Montréal: 28 janvier et 11 mars 1998
Québec: 4 février et 1er avril 1998
Vous apprendrez comment :

• Communiquer avec vos clients
• Conclure des ententes
• Fidéliser votre clientèle
• Améliorer votre image
• Traiter les plaintes avec tact
• Surmonter les réticences de vos clients
• Maîtriser l'usage du téléphone
• Favoriser le développement des affaires
Formateur : Simon St-Hilaire
Mastercard et Visa acceptées
Informez-vous sur nos conférences et nos séminaires privés
Tél. : 1 800 463-7246 / (418) 626-7498
Fax : (418) 626-6264
Cours de vente Roger St-Hilaire

NOUVEAUX FONDS
FONDS MUTUELS LIGNE VERTE
NE VOUS CONTENTEZ PAS DE 20 % DE CONTENU ÉTRANGER.

VOICI LE FONDS INDEXÉ RER AMÉRICAIN LIGNE VERTE ET LE FONDS INDEXÉ RER INTERNATIONAL LIGNE VERTE

ENTIÈREMENT ADMISSIBLES AUX REER

Les nouveaux fonds indexés RER américain et international Ligne Verte® † vous offrent la possibilité de tirer profit de l'essor économique mondial sans augmenter le contenu étranger de votre REER. En fait, ces deux Fonds sont entièrement admissibles aux REER. En outre, comme tous les fonds offerts par Ligne Verte, ceux-ci ne comportent pas de frais d'acquisition, de sorte que tout votre capital fructifie pour vous.

MELILLEURE TENUE DES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Le nouveau fonds indexé RER américain Ligne Verte reproduit le rendement de l'indice S&P 500, tandis que le nouveau Fonds indexé RER international Ligne Verte reproduit celui de l'indice Europe, Australasie et Extrême-Orient de Morgan Stanley Capital International. Ces deux indices ont surpassé le TSE 300 au cours de 20 dernières années. Comme le Canada ne représente que 3 % de la capitalisation boursière mondiale, il est essentiel d'avoir des titres étrangers pour équilibrer son portefeuille.

FRAIS LES PLUS BAS

Les fonds indexés sont gérés à l'aide d'une technologie informatique poussée, ce qui permet de réduire les frais de recherche. Ainsi, les taux de gestion de nos deux nouveaux Fonds seront les plus faibles possibles. Le ratio annuel des frais de gestion ne dépassera pas 0,80 %, dans le cas du fonds indexé RER américain, et 1,25 %, dans celui du Fonds indexé RER international. Aucuns fonds indexés comparables offerts au pays n'exigent des frais aussi modiques.

TIREZ PLEINEMENT PROFIT DES PLACEMENTS INTERNATIONAUX
Croissance de 10 000 $ et rendements annuels composés au cours des 20 dernières années

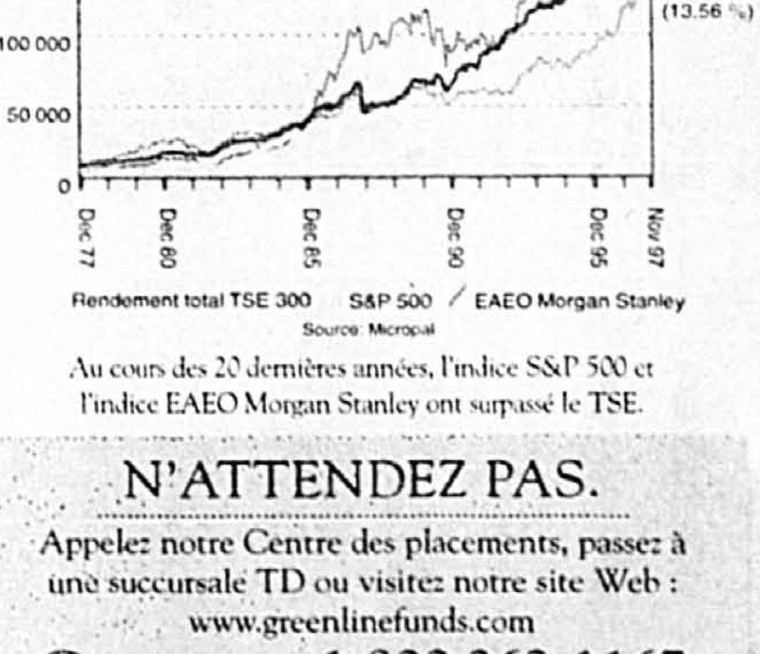

Au cours des 20 dernières années, l'indice S&P 500 et l'indice EAEO Morgan Stanley ont surpassé le TSE.

N'ATTENDEZ PAS.
Appelez notre Centre des placements, passez à une succursale TD ou visitez notre site Web :
www.greenlinefunds.com
Composez : 1 800 363-1167
Montréal : 289-0700

FONDS MUTUELS LIGNE VERTE
POUR FAIRE DE VOUS UN INVESTISSEUR PROSPÈRE*

TD

†La gamme des fonds mutuels sans frais d'acquisition Ligne Verte est offerte par Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD »), filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. Les prospectus simplifiés contiennent des renseignements importants relativement à ces fonds mutuels, et nous vous invitons à les lire avant d'investir. Veuillez vous procurer un exemplaire du prospectus. Les valeurs unitaires et les revenus de placements vont fluctuer. Les frais et honoraires ont été soustraits. Les données fournies se rapportent aux rendements antérieurs et ne sont pas garantes du rendement futur. Les placements dans les fonds mutuels ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, et ne sont pas garantis par La Banque Toronto-Dominion. * Marques de commerce de La Banque Toronto-Dominion. GPTD est un usager inscrit.

1997, année de l'incohérence dans la lutte contre le crime organisé

ANDRÉ CÉDILOT

L'année 1997 a démontré de façon marquante que les pouvoirs publics ont lutté contre le crime organisé de façon incohérente. D'une main, on adopte des lois plus répressives pour aider la police, alors que de l'autre, on permet la libération automatique des détenus jugés non violents.

Quoique farouchement opposés à l'adoption d'une loi antigang, les gouvernements fédéral et provincial ont viré chapeau à la suite de l'offensive des citoyens et des maires de la région de Québec, inquiets de l'interminable guerre meurtrière entre les Hells Angels et les Rock Machine.

L'explosion d'une bombe au local des Hells de Québec, à Saint-Nicholas, a sorti tout le monde de la torpeur. En avril, à quelques semaines des élections fédérales, l'ancien ministre fédéral de la Justice, Allan Rock, a fait adopter à toute vapeur une loi qui réprime le gangstérisme.

En gros, cette loi rend illégal tout regroupement à des fins criminelles de cinq personnes et plus, lorsque deux d'entre elles ont déjà été condamnées pour des crimes punissables d'au moins cinq ans d'emprisonnement.

Dans le but de faciliter le travail de la police, la nouvelle loi canadienne autorise notamment les perquisitions préventives, rallonge la période d'écoute électronique, atténue les critères d'emprisonnement avant procès et punit davantage les criminels de bandes organisées.

Avant même d'avoir été vraiment testée devant le tribunal, on affirme que cette loi n'est pas facile à appliquer, particulièrement en ce qui concerne la saisie des biens. La Couronne, à laquelle incombe le fardeau de la preuve, doit alors démontrer le lien entre le gang, le crime et le bien en question.

En 1998, deux causes devraient retenir l'attention. Celle du gang montréalais de Michel Sylvestre et Claude Germain, arrêtés en septembre lors du raid de la GRC qui s'est terminé aux portes de la réserve de Kahnawake, ainsi que les procédures entourant la saisie de la forteresse des Hells, près de Québec.

L'éviction des Rock Machine de leur repaire de la rue Huron, à Montréal, soit dit en passant, est un autre dossier à suivre. Sa confiscation, en mai, avait toutefois été faite par le biais de la Loi sur les produits de la criminalité. Cette poursuite est également pendante.

Depuis quatre ans, les policiers font aussi pression sur le gouvernement fédéral pour rendre plus difficile le blanchiment d'argent, en restreignant notamment la circulation des billets de 1000 $ et en obligeant les banques à signaler les noms des clients qui font des dépôts de 10 000 $ et plus.

La patience des policiers s'étiole lorsqu'ils constatent que les criminels qu'ils réussissent péniblement à faire emprisonner sont relâchés de plus en plus rapidement par les autorités carcérales qui, elles, n'ont pas l'air de tellement se soucier du crime organisé.

Le cas de l'ancien avocat et conseiller financier de la mafia montréalaise, Joseph Lagana, en est sans nul doute le plus bel exemple. Condamné à 13 ans de pénitencier en 1995 pour une affaire d'importation de cocaïne et de blanchiment d'argent à grande échelle, il a été libéré le 27 août dernier, après avoir purgé... deux ans et deux mois de sa peine.

Épinglés à la suite d'une opération d'infiltration qui a duré quatre ans et coûté près de quatre millions à la GRC, Lagana et plusieurs autres membres de son clan ont été remis à l'air libre avant même que le dernier des leurs, Sabatino Nicolucci, n'ait reçu sa sentence, à la mi-décembre !

Lagana a profité d'un changement à la Loi fédérale sur le système correctionnel qui remet automatiquement en liberté, après le sixième de sa peine, tout criminel non violent qui en est à son premier séjour dans un pénitencier fédéral.

En vigueur depuis le 1er août, cette disposition est passée inaperçue, ayant été adoptée par le gouvernement fédéral en même temps qu'on resserrait l'étau sur les délinquants sexuels et les criminels jugés dangereux. Cette nouvelle législation n'a manifestement qu'un seul but : alléger le fardeau des contribuables en vidant les prisons.

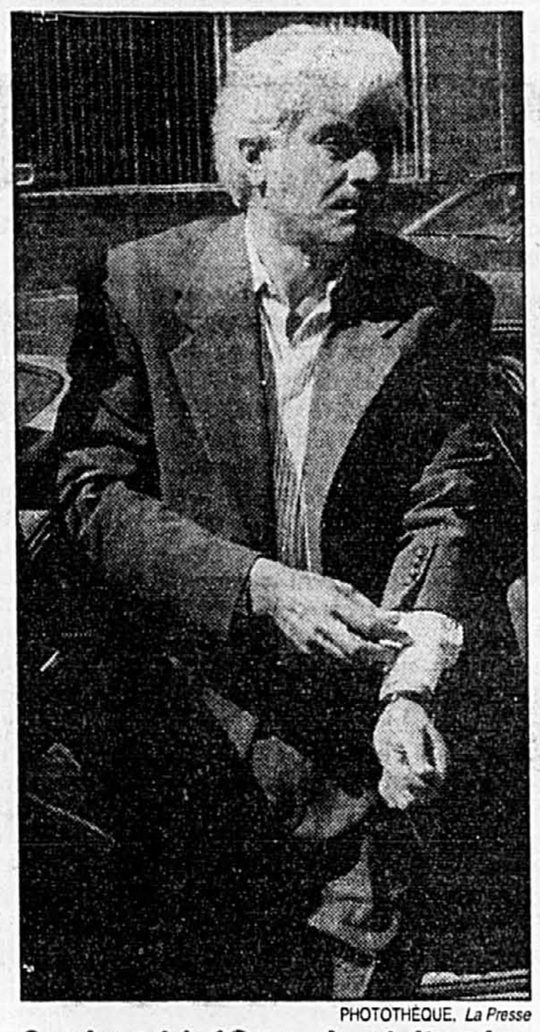

PHOTOTHÈQUE, *La Presse*

Condamné à 13 ans de pénitencier en 1995, l'ancien avocat et conseiller financier de la mafia montréalaise, Joseph Lagana, a été libéré après avoir purgé... deux ans et deux mois de sa peine.

Sur le plan politique, il est évidemment plus facile pour le Parti Libéral du Canada de faire libérer des détenus comme Lagana que des meurtriers ou des agresseurs d'enfants.

Dans l'optique d'une lutte efficace au crime organisé, cette mesure est particulièrement contre-productive puisque les bénéficiaires de cette « politique d'élargissement automatique » sont les gros trafiquants et les blanchisseurs d'argent de gangs structurés que la police met des années à coincer.

À quoi bon adopter des lois pour faciliter le travail des policiers si, une fois condamnés, les criminels s'en sortent sans trop de mal ?

Présumé meurtrier arrêté avant que le corps de sa victime ne soit découvert

MARCEL LAROCHE

Un présumé voleur interpellé dans la rue par les policiers de Saint-Hyacinthe, en possession d'objets subtilisés dans une maison, était toujours interrogé hier soir relativement à la mort suspecte d'un résidant de cette municipalité de la Montérégie.

Fait pour le moins étonnant, Jacques Beauregard a été appréhendé tôt hier matin, avant même que le corps inanimé de Denis Boudreau soit découvert dans son modeste logement du boulevard Laframboise, à Saint-Hyacinthe.

D'après les premières constatations policières, le célibataire de 67 ans serait mort dans des circonstances obscures, un peu avant 1 h dans la nuit de dimanche à lundi, après avoir été surpris dans son sommeil par le voleur de 33 ans qui s'était introduit par effraction dans son appartement.

Sans connaître le drame qui venait de se produire au domicile du sexagénaire, un petit deux pièces et demie, situé au 2460, boulevard Laframboise, deux policiers de Saint-Hyacinthe qui effectuaient une patrouille de routine dans ce secteur, à 1h05 hier matin, ont aperçu un individu à l'allure louche déambulant dans la rue Bourassa, près de Bernier.

À leur grand étonnement, les agents ont vite reconnu Jacques Beauregard, un Maskoutain qui a souvent eu maille à partir avec la justice dans le passé.

Ne pouvant expliquer la provenance des différents objets qu'il transportait dans ses bras, dont un téléphone conventionnel de marque Vista, Beauregard a été mis en état d'arrestation, puis conduit à la centrale de police de Saint-Hyacinthe.

Presque au même moment, un résidant du 2480, boulevard Laframboise, s'est présenté dans un dépanneur du quartier ouvert jour et nuit et a communiqué avec la police pour se plaindre de bruits suspects provenant du logement occupé par son voisin de palier, Denis Boudreau. L'homme a aussi raconté à la police avoir mis en fuite un voleur qui avait tenté quelques minutes plus tôt de s'introduire par effraction dans son appartement. Pour rapporter les bruits de « bousculade » dans le logement voisin, le locataire a dû se rendre à pied au dépanneur (il n'a pas le téléphone).

Dépêchés à l'adresse indiquée, les policiers ont tout d'abord constaté des traces d'effraction à la porte arrière du logement pour finalement découvrir le corps inerte de l'occupant gisant dans sa chambre à coucher.

Pendant que la victime était transportée par ambulance à l'hôpital Honoré-Mercier, à Saint-Hyacinthe, où son décès a été constaté quelques minutes plus tard, les policiers ont vite fait le rapprochement entre cette mort suspecte et l'arrestation de Beauregard.

Après une nuit passée en cellule à Saint-Hyacinthe, Beauregard a été pris en charge hier matin par les policiers de l'Unité des crimes contre la personne de la SQ de Montréal.

« Pour le moment, on ne connaît pas les causes de la mort de la victime qui ne portait aucune trace évidente de violence physique et on attend les résultats de l'autopsie pour savoir s'il s'agit d'une mort naturelle ou d'un homicide », a indiqué hier l'agent Ronald Boudreault, des affaires publiques de la SQ de Montréal.

Le must!
- en 1998...
CFGL 105.7 FM
le son actuel

La grande magie de Noël

ASTRO 98
21 498 $*

PICK-UP CK 98 Transmission automatique
19 398 $*

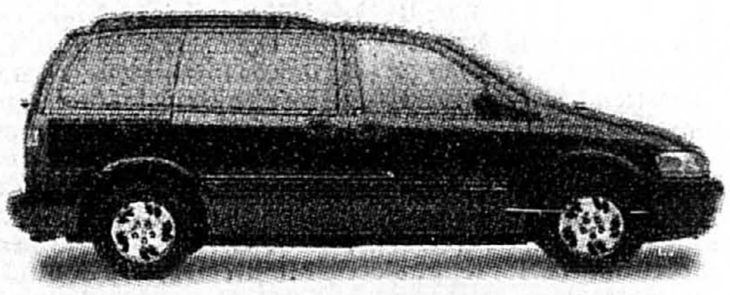

VENTURE 97
20 897 $*

Taux de financement féerique de 0 %

jusqu'à 48 mois**
sur les Venture, Pick-up CK et Astro.

Et des prix magiques à un taux de 2,9 % sur plusieurs autres modèles.**

METRO 98
10 298 $*

LUMINA 98
20 398 $*

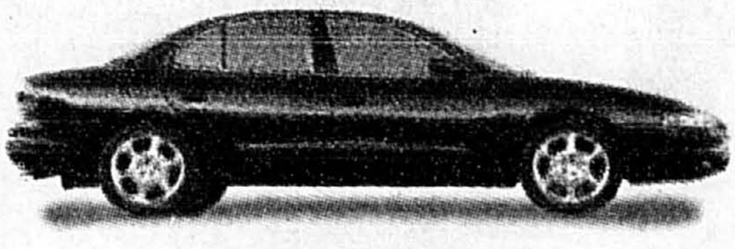

LA NOUVELLE INTRIGUE 98

CAVALIER Z22 98
14 298 $*

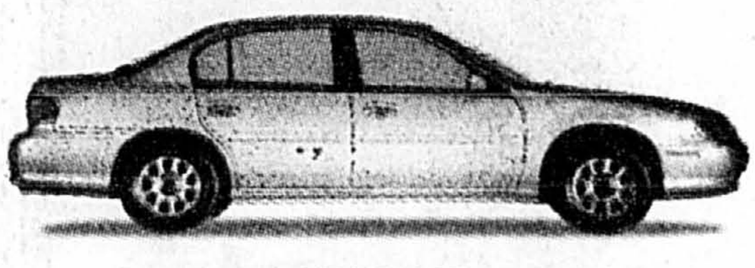

MALIBU 97
18 297 $*

CHEVROLET
OLDSMOBILE
GM

Offre d'une durée limitée

L'Association des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec

*Offre réservée aux particuliers, s'appliquant sur certains modèles de véhicules neufs en stock 1997 ou 1998, selon le cas. Transport (variant entre 525 $ et 895 $) et taxes en sus. Photos à titre indicatif seulement. **Taux de financement à l'achat de 0 % ou 2,9 % applicable sur des termes allant jusqu'à 48 mois. Sujet à l'approbation du crédit. †L'Assistance Routière et la Garantie GM TOTAL^MC sont offertes sur tous les véhicules GM neufs pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. ††Rabais aux diplômés taxable et accordé selon les critères établis par le manufacturier. †††Banque TD et GM titulaires de licence des marques. ^MCMarque Déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

Encore plus de verglas pour aujourd'hui !

La glace frappera Lanaudière un an jour pour jour après la tempête qui avait plongé la région dans l'obscurité

MARIE-CLAUDE MALBOEUF
et CLAUDE-V. MARSOLAIS

Un an jour pour jour après la tempête de verglas qui a plongé Lanaudière dans l'obscurité totale, le ciel semble prêt à remettre ça...

D'après Environnement Canada, 20 millimètres de pluie verglaçante recouvriront aujourd'hui villes et campagne, un « bonus » qui s'ajoutera aux cinq à dix millimètres tombés au cours de la journée d'hier. Qu'on se le tienne pour dit : tout le sud-ouest du Québec doit y passer. Autour de Montréal, la glace frappera donc la Montérégie, l'Estrie, Laval, les Laurentides et... Lanaudière.

Mais si les pannes sont à craindre, les habitants de ces régions ne doivent pas s'attendre à voir craquer les arbres et plier les pylônes. Car les vents moins violents que l'an dernier (de 10 ou 20 km/h plutôt que 50) et le temps plus doux (tout près du point de congélation) permettront la fonte graduelle du drap de glace. D'autant plus que le ciel mettra deux fois plus de temps à nous asperger que l'an dernier. En 1997, on avait eu droit à 30 mm en 17 heures. Cette fois, les dernières granules de glace s'écraseront en début d'après-midi, environ 36 heures après le début des précipitations.

Hydro-Québec risque tout de même d'avoir fort à faire, puisque le verglas pourrait rompre des câbles. Mais la société d'État aura sans doute été soumise à bien plus rude épreuve l'an dernier, la tempête d'alors condamnant des dizaines de milliers de personnes à passer jusqu'à une semaine dans le noir. Hydro avait dû débourser près de dix millions pour réparer les dégâts.

Hier, c'était le calme plat sur le réseau électrique, tandis qu'à Dorval, plusieurs vols ont été retardés et quelques-uns, annulés.

Les adeptes de moyens de transport plus terre-à-terre ont relevé un autre genre de défi... « Ce matin, la couche de givre qui recouvrait les vitres de ma voiture était incroyablement coriace, a rapporté le journaliste Bruno Bisson. C'était épais, dur à casser et interminable. »

Elles aussi recouvertes de 2,5 cm de granules de glace et de grésil, les routes de Montréal n'ont miraculeusement connu qu'une dizaine d'accidents. Mais malgré l'épandage de produits abrasifs, circuler dans les rues de la ville était pour le moins hasardeux. « Les fondants et les abrasifs sont beaucoup moins efficaces lors de précipitations de cette nature. C'est pourquoi il est difficile de maintenir une chaussée dégagée », a expliqué le porte-parole du Service des travaux publics de Montréal, Pierre Bonin.

Le service a abandonné l'idée de charger la neige durcie après le dégel de vendredi et samedi derniers. Tout au plus, songe-t-on à éliminer et à aplanir les bancs de neige et les remblais glacés qui se sont formés près des intersections et des ruelles. Ainsi, même si la première chute de neige est survenue très tôt, le 27 octobre, la Ville s'en est bien tirée, puisqu'elle n'a procédé qu'à un seul chargement en deux mois.

En 1998, Montréal disposera de 52 millions, soit quatre millions de plus qu'en 1997, pour nettoyer ses rues.

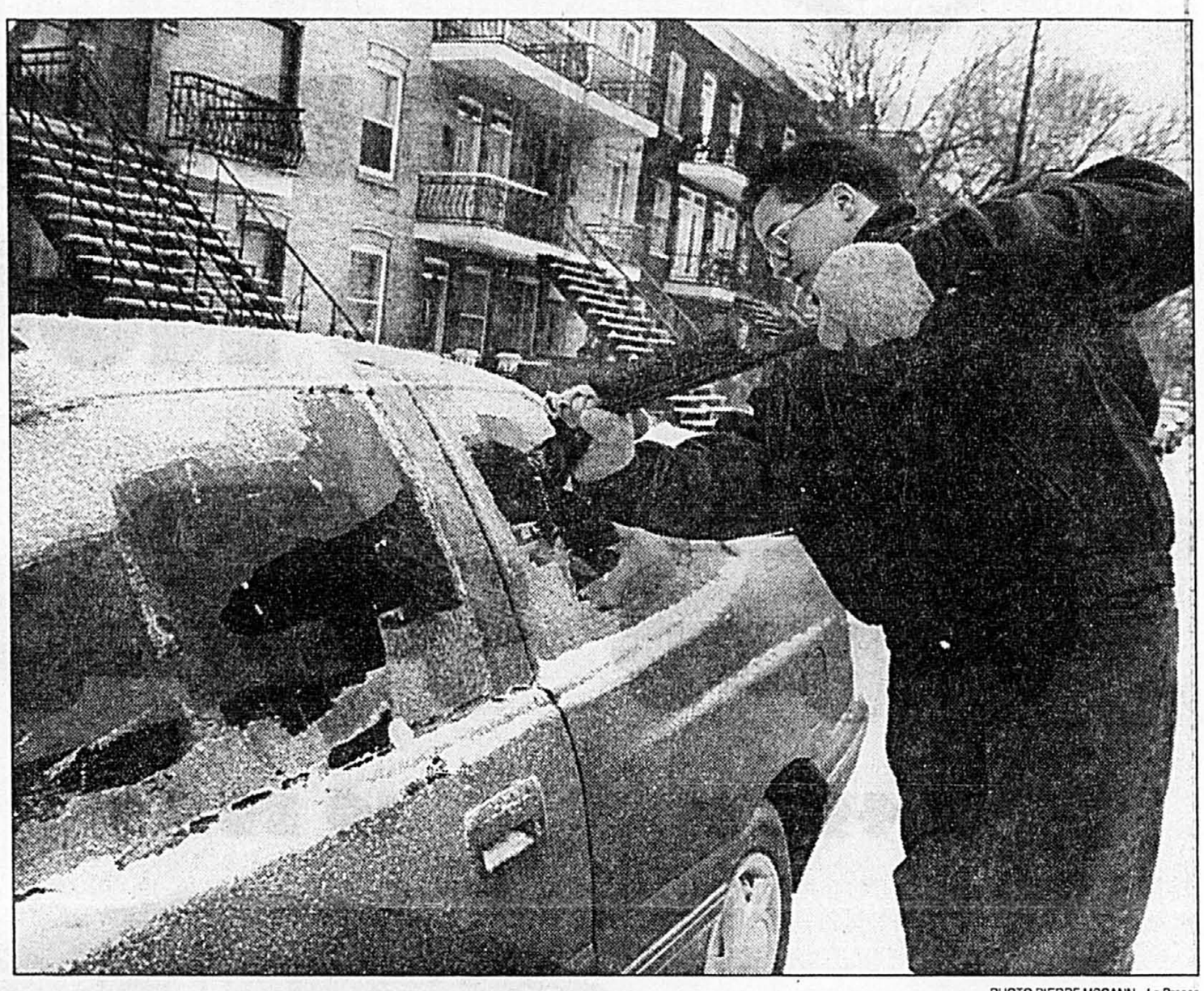

PHOTO PIERRE MCCANN, *La Presse*

Le sport national des Québécois ? Le dégivrage ! Voilà la réponse qu'auraient pu donner quelques touristes éberlués hier matin, en apercevant la moitié des Montréalais s'attaquer tous en choeur à l'épaisse couche de glace qui enveloppait leur voiture. Pour Martin Comeau comme pour bien d'autres, le réveil a donc été brutal. Et la suite l'a été tout autant. Car après le dégivrage, bien des conducteurs se sont lancés sur les routes, pour s'essayer cette fois... au patinage à quatre roues...

Une centaine de cols bleus ont refusé de faire autre chose que d'épandre des abrasifs, mais il n'y en avait pas à épandre

ANDRÉ NOËL

La Ville de Montréal va déposer un grief contre le syndicat des cols bleus, parce qu'une centaine d'employés ont refusé de faire autre chose que d'épandre du sable et du sel dans les rues le week-end précédant Noël, a dit une porte-parole, hier.

« Il n'y avait pas d'abrasifs à épandre, a dit Sylvie Berthiaume, responsable des communications municipales, au cours d'un entretien. Les contremaîtres ont demandé à une centaine de cols bleus de faire d'autres tâches. Ils ont refusé. Ils ont été renvoyés chez eux. La Ville a dû rappeler d'autres employés pour faire ces tâches, et les payer en heures supplémentaires. »

La Ville estime que c'est au syndicat de payer la différence entre les salaires à taux simple et les salaires en heures supplémentaires, a dit Mme Berthiaume. Il a été impossible de parler à un représentant syndical.

Un incident semblable s'était produit la fin de semaine précédente, celle du 12 décembre, a dit Mme Berthiaume. Une dizaine d'employés de deux ateliers municipaux — ceux des secteurs sud-ouest et Côte-des-Neiges — avaient refusé de faire autre chose que d'épandre des abrasifs, a-t-elle relaté.

« Là encore, les contremaîtres leur ont demandé de rentrer chez eux. Ils ont plutôt décidé d'aller dans les cafétérias. Ils ont fait du chahut. Ils ont dit que s'ils partaient, ce serait avec les véhicules de la Ville. La police a été appelée en renfort pour les expulser. »

Le jour même, le 12 décembre, le syndicat — la section locale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP, affilié à la FTQ) — a présenté un projet de lettre d'entente à la Ville, a dit Mme Berthiaume. Dans cette lettre, le syndicat se montrait ouvert à ce que des employés normalement assignés à l'épandage d'abrasifs puissent faire d'autres travaux, a-t-elle ajouté.

« Le syndicat voulait que ce soit considéré comme une économie de productivité. Et que ça serve à réduire la semaine de travail. La Ville a refusé de signer la lettre. Elle veut appliquer la convention collective, qui prévoit que les employés peuvent faire d'autres tâches même lorsqu'ils sont surtout affectés à des tâches bien particulières. Ce qui n'empêche pas la Ville de voir à la création des comités de productivité. »

Aucun autre incident ne s'est produit depuis le 19 décembre. Un militant syndical, qui a demandé de taire son nom, a dit que les employés avaient réagi à une provocation de la partie patronale. « Il est évident que le syndicat ne veut pas que les employés restent à rien faire, a-t-il dit. Dans ce cas, je sais qu'il y a eu une provocation. Mais je n'en sais pas plus. »

Seul le président du syndicat, Jean Lapierre, et parfois l'agent syndical Michel Fontaine, sont autorisés à parler ouvertement aux journalistes. Il a été impossible de joindre aucun des deux.

PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

M. André Desmarais en visite dans la salle de rédaction de *La Presse*

À l'occasion de la nouvelle année, le président de Power Corporation et président du conseil d'administration de *La Presse*, M. André Desmarais, a profité de l'une de ses rares visites dans la salle de rédaction pour offrir ses voeux à quelques journalistes, dont notre columnist en télévision Louise Cousineau. Il était accompagné de son fils Philippe (à droite sur la photo) et d'un ami de celui-ci, Reda Sarag, qui ont posé plusieurs questions fort pertinentes sur les diverses étapes de fabrication d'un quotidien. Le président et éditeur, M. Roger D. Landry, accompagnait le groupe.

Un produit « magique » handicape un électricien

Il perdu la moitié de son pouce et un bout d'index dans une explosion

LILIANNE LACROIX

Un électricien, M. Roger-Pierre Siry, a vécu une expérience éprouvante le Jour de l'An quand, voulant impressionner sa famille avec un tour de magie, il perdu la moitié de son pouce et un bout d'index dans une explosion.

Utilisé par les magiciens qui désirent produire des effets de scène, le produit en question, Snap-Flash, est formé de deux poudres, l'une pâle, l'autre foncée, que l'on place respectivement sur le pouce et l'index. En claquant les doigts, la friction provoque une légère explosion avec un petit bruit de pétard et une lueur.

« J'avais déjà fait le truc une vingtaine de fois sans problème et je voulais le montrer à mon frère », explique M. Siry, alors en visite dans sa famille, à Repentigny.

Celui-ci portait alors entre ses doigts la petite fiole où il avait prémélangé les poudres. C'est cette fiole qui lui a explosé entre les mains, arrachant deux bouts de doigts.

« Je voulais attirer l'attention. Je peux vous jurer que ce fut réussi », dit M. Siry. Malgré son calme, l'expérience l'a traumatisé. « J'essaie d'assumer tout cela comme un homme de 43 ans, mais je me sens comme un bébé à qui on aurait enlevé son camion de pompiers. Je suis encore sous le choc. »

Pour M. Siry, la perte est extrêmement pénible à assumer : « Je jouais et réparais des pianos. C'est ma passion. Maintenant, je ne sais plus ce qui va se passer. Je pourrai sans doute encore en réparer, mais pour ce qui est de jouer, c'est autre chose. » La perte risque aussi de le handicaper sérieusement sur le plan du travail. « Je viens de perdre mes deux principaux outils de travail », dit-il. Une greffe qu'on a réalisée sur son index pourrait toutefois, s'il n'y a pas rejet, lui redonner l'usage de ce doigt.

Au magasin Magie Spectram, rue Jean-Talon, où M. Siry a acheté le produit, le gérant, M. Patrick Kuffs, croit que c'est un mauvais usage qui a provoqué l'accident : « Il y a deux façons d'utiliser le produit. On peut frotter les doigts ensemble ou bien pré-mélanger une très petite quantité du produit qu'on place entre deux plaques de métal qu'on frappera ensuite en sautant dessus par exemple ». Selon lui, M. Siry a mélangé une trop grande quantité des deux poudres.

Le principal intéressé s'objecte : « J'en ai mêlé très peu. Alors qu'on n'essaie pas de me faire passer pour un sans-dessein qui ne sait pas utiliser ce genre de produit. Il faudrait vraiment que les mises en garde sur l'instabilité du produit soit beaucoup plus claires ». Soit dit en passant, certains emballages sont bilingues, tandis que celui de M. Siry ne portait que des explications en anglais.

La mésaventure lui a tout de même fait découvrir dans sa famille des richesses qu'il ne soupçonnait pas. « Tout le monde a réagi très vite et avec efficacité, certains éloignant les enfants, quelques-uns essuyant les murs et les meubles où le sang avait giclé tandis que les autres s'activaient aux premiers soins. Ma famille m'a vraiment épaté, surtout ma soeur qui a démontré un sang-froid que je ne lui connaissais pas. » M. Siry a rapidement été transporté au centre hospitalier Le Gardeur.

Demain,

ne demandez rien

En affaires, il n'y a que des solutions.

Monde

Helmut Kohl pourrait être le Chancelier de l'an 2000

À 66 ans, Helmut Kohl pourrait s'inscrire à tout jamais au firmament de l'histoire allemande en se faisant réélire pour un cinquième mandat. Toutefois, sur sa route se trouvent quelques embûches de taille comme le chômage, l'euro et une certaine opposition, écrit notre correspondant en Europe dans le quatrième et dernier article de sa série.

Louis-Bernard Robitaille

collaboration spéciale
BERLIN

Helmut Kohl, à la tête de la Démocratie chrétienne allemande (CDU) depuis 1973, a longtemps passé pour un chef de parti efficace et besogneux, un provincial sans envergure. Dans un pays qui avait toujours connu de brillants dirigeants, depuis Adenauer jusqu'aux sociaux-démocrates Brandt et Schmidt, Helmut Kohl, face à des personnalités comparables à Mackenzie King, Trudeau ou Lévesque, avait plutôt le genre Jean Chrétien.

Et pourtant, à 66 ans, il est peut-être sur le point de réaliser un exploit historique : se faire réélire chancelier en septembre 1998, après seize ans au pouvoir et pour un cinquième mandat consécutif. Certes, rien n'est joué à neuf mois du scrutin, et les sondages lui sont légèrement défavorables face à l'opposition social-démocrate (SPD).

Mais malgré le chômage (11,5 % en incluant l'ancienne RDA), malgré le coût gigantesque de la réunification (150 milliards de dollars par an) et ses effets sur les impôts et les finances publiques, malgré encore le passage impopulaire à l'euro, la monnaie européenne qui remplacera le mark au printemps de 99, le géant du Palatinat (1m93, 130 kilos) est loin d'avoir perdu les élections. Avec prudence, les observateurs de la politique allemande parieraient plutôt sur sa réélection, dans un scrutin serré. En tout cas, on exclut totalement une débâcle électorale, comme celle qui avait balayé les conservateurs britanniques après 16 ans de thatchérisme.

Pour la première fois depuis le début du miracle économique dans les années 50, le doute s'insinue dans l'esprit des Allemands. Le deutschmark devenu le symbole intouchable de leur prospérité n'est plus, depuis une bonne année, la monnaie forte qu'elle avait toujours été, et a même baissé vis-à-vis du franc. Pire : même si 60 % d'entre eux y restent farouchement opposés, le passage à l'euro semble désormais inévitable, notamment sous l'impulsion du très « européen » Kohl. L'état des finances publiques est tel que de sombres coupes dans les budgets sociaux paraissent inéluctables.

Bref, comme le dit le sociologue Étienne François, de l'institut franco-allemand Marc Bloch à Berlin, « le modèle allemand, qui alliait la productivité avec la protection sociale, de hauts salaires et une monnaie forte, est définitivement en crise, et la réunification n'aura été qu'un accélérateur ».

Il y a ce traumatisant saut dans le vide que représente le passage à l'euro, même si les Allemands ont obtenu l'adoption de critères d'admission très stricts sur le plan budgétaire, et le choix de Francfort pour le siège de la banque européenne. Et puis il y a le chômage, en nette augmentation depuis deux ans : avec des taux de 7 à 9 % selon les régions de l'ancienne RFA, cela reste très inférieur aux moyennes française ou italienne, mais supérieur aux meilleurs élèves européens que sont les Hollandais ou les Britanniques. Et surtout, c'est difficilement supportable pour les Allemands, habitués justement à être les premiers de la classe dans tous les secteurs de la vie économique.

Et pourtant, il n'y a pas de phénomène de rejet vis à vis d'Helmut Kohl : « En 1994, rappelle le journaliste Pascal Thibault, en poste à Berlin depuis sept ans, la crise était déjà aussi évidente, et les sondages étaient désastreux pour Kohl : finalement il a été réélu. Il ne faut pas sous-estimer ses ressources politiques. »

En tout cas, le brave politicien de province, qui paraissait presque ridicule, aux élections de 1976, face à un patricien de l'Allemagne du Nord comme le social-démocrate Helmut Schmidt, garde ses chances de passer à l'histoire en présidant

le conseil européen pendant le passage à l'euro en 1999, puis la réinstallation historique du gouvernement à Berlin. Après avoir — à peu près — réussi une réunification que personne en 1989 n'attendait avant dix ou vingt ans.

« Bien qu'il ne soit pas un intellectuel ou un orateur brillant, il faut reconnaître que, dans les affaires essentielles, le pouvoir a fait de lui un homme d'État », estime un diplomate occidental à Bonn. À deux moments-clés, en tout cas, son instinct lui a dicté le bon choix, contre l'avis des experts : le premier, quand il a décidé en 1990 que la réunification devait se faire immédiatement et sans transition, le second lorsqu'il a imposé à la Bundesbank cette décision hautement politique de « payer » à stricte parité (1 DM = 1 mark est-allemand) les retraites et l'épargne de la RDA. Deux choix coûteux, mais qui ne se sont pas révélés désastreux. En fin de quatrième mandat de Kohl, l'Allemagne tangue un peu, mais n'a pas sombré, loin de là.

Une situation mitigée où il est possible que les Allemands, par un mélange de réalisme froid et de conservatisme, préfèrent encore, en septembre prochain, et en prévision des difficiles transitions à venir, miser sur du connu et du solide plutôt que de changer de capitaine au beau milieu de la traversée. Ce qui ailleurs s'appelle usure du pouvoir, on le baptise ici expérience.

Cela dit, les sociaux-démocrates, bien que dans l'opposition depuis 16 ans, ne font peur à personne et sont tout sauf des partisans de l'aventure. Ils dirigent avec sérieux et succès plusieurs « Länder » parmi les plus prospères du pays. Pour former le prochain gouvernement, ils devraient en tout état de cause s'allier aux Verts, une première historique. Mais les Verts eux-mêmes (environ 10 % des voix) sont devenus des gens très pragmatiques, dont le programme très élastique ne pose aucun problème au SPD. Leur leader, Joschka Fischer (49 ans, ancien militant des années 68), est la vedette montante dans l'opinion publique et pourrait faire un très honorable ministre des Affaires étrangères d'une coalition de gauche. N'a-t-il pas soutenu l'envoi de troupes allemandes pour le maintien de la paix en Bosnie ? Bref, la gauche est tout à fait mûre pour incarner, après seize ans de Kohl, un renouvellement sans risque ni drame.

Le principal problème du SPD, c'est qu'à neuf mois du scrutin, il ne parvient pas à se décider sur le nom de son propre candidat à la Chancellerie : l'affaire ne se réglera qu'au mois d'avril, dans un congrès à la « chefferie » dont l'issue est très incertaine.

Sous d'autres latitudes, la question serait vite tranchée. Le SPD a en effet sous la main un candidat qui, au vu de sa popularité et des sondages, aurait de bonnes chances de battre Kohl. Il s'agit de Gerhard Schröder, 55 ans, ministre-président du Land de Basse-Saxe, au nord de l'Allemagne.

Ancien ouvrier et *self-made man*, Schröder a le charme et la mâchoire carrée d'un acteur de téléfilm américain (ou allemand), c'est un excellent orateur et il fait des merveilles à la télévision. Par-dessus le marché, n'ayant rien connu de la guerre, il lui arrive de tenir sur l'Allemagne un discours nationaliste, en tout cas sans complexe, et qui plaît à l'opinion.

Seul petit détail : Schröder est en fait un pur libéral que rien ne distingue vraiment des chrétiens-démocrates. Ou plus exactement, disent ses ennemis, c'est un ambitieux sans vrais principes, et qui n'a même pas les convictions « sociales » de Tony Blair, dont il se réclame. Schröder, sur papier, est un candidat idéal pour battre Kohl, mais pour l'instant les militants sociaux-démocrates — qui trancheront — le trouvent bien trop à droite.

Oskar Lafontaine

D'ailleurs, c'est l'autre candidat, Oskar Lafontaine, 54 ans, ministre-président de la Sarre, qui actuellement tient solidement en main le parti, et vient de se faire réélire en décembre au congrès de Hanovre (fief de Schröder) président du SPD avec 93 % des voix.

Descendant de huguenots français chassés par Louis XIV à la fin du 17e siècle, rondouillard et le nez pointu, bref une allure bien plus française qu'allemande, Lafontaine, sans être un doctrinaire, est un social-démocrate traditionnel, partisan de l'intervention de l'État dans l'économie, en faveur de la relance et de l'emploi. C'est le favori indéniable des militants, mais il reste bon dernier dans les sondages de popularité. Déjà candidat SPD en 1990, il avait eu le tort d'annoncer, à contre-courant de l'euphorie générale, que la réunification serait bien plus douloureuse qu'on ne le croyait, et il garde une image d'éternel battu.

Entre un authentique social-démocrate mal aimé de l'opinion, et un champion des sondages et des médias soutenu avec réticence par son propre parti, le SPD risque de se présenter affaibli aux élections. Alors qu'Helmut Kohl, de son côté, tient son propre parti d'une main de fer.

De toutes manières, le complexe système électoral — qui mélange le scrutin majoritaire et la proportionnelle — peut réserver de grosses surprises ou aboutir à une absence de majorité claire. À droite, l'allié libéral de Kohl (le FDP) est une fois de plus menacé de tomber en dessous de la barre des 5 % des voix, ce qui signifierait son élimination du Parlement. À gauche, c'est le contraire : si les anciens communistes est-allemands (PDS) font élire au moins trois députés au scrutin direct, ils auront droit à la répartition des sièges sur la liste proportionnelle. Avec 30 ou 40 députés, ils détiendraient la clef d'une majorité à gauche : or il est impensable qu'une coalition de gauche s'appuie, d'une manière ou d'une autre, sur les « pestiférés » du PDS.

En l'absence de claires majorités à droite ou à gauche, toutes les combinaisons deviennent envisageables. Y compris celle d'une nouvelle « grande coalition » (CDU et SPD) qui arriverait à point nommé pour procéder aux urgentes et douloureuses réformes dont a besoin l'Allemagne : retraites dont les régimes sont en crise, remise en cause du régime de cogestion et de protection sociale etc. Toutes réformes qui sont actuellement bloquées ou reportées pour cause de veille de campagne électorale.

Face au dernier défi de sa carrière, le chancelier Kohl ne risque pas davantage qu'une défaite avec les honneurs, ou alors le match nul : auxquels cas il se retirera. Mais rien ne lui interdit de rêver à une victoire franche et nette, avec une majorité à lui, pour achever le passage à la nouvelle Allemagne. Ce faisant, il dépasserait en longévité à la fois Adenauer et Bismarck, les deux grands hommes du pays.

FIN

Les États-Unis ont versé illégalement une partie du pillage nazi

Voici le deuxième d'une série de deux articles sur l'or nazi.

HUBERTUS CZERNIN
Réseau World Media

Les archives de Herbert Herzog prouvent que les États-Unis ont versé illégalement une partie du pillage nazi dans les fonds que versait, après la guerre, la Commission tripartite sur l'or aux États européens et aux banques nationales pillés.

Une partie de l'or nazi saisi dans les camps de concentration était entreposé en Suisse, mais l'essentiel se trouvait en Italie et en Allemagne, une répartition que les autorités américaines connaissaient dès les premières années de l'après-guerre, montrent les analyses que le sociologue allemand Hersch Fischler a menées pour la Commission indépendante sur la Suisse et la Deuxième Guerre mondiale. Qui plus est, Washington n'a remis que l'or provenant des dents, d'une valeur de 750 000 $, à l'Organisation internationale pour les réfugiés, dont ont bénéficié les victimes juives.

Au coeur de ces mouvements complexes de capitaux se trouve l'or « Melmer », du nom du chef des affaires financières du département d'économie des SS, Bruno Melmer. Saisi par les SS dans les ghettos et les camps, l'or Melmer était livré à la Reichsbank. « Les 76 ou 77 livraisons ont été organisées par le hauptsturmführer Melmer, en camion. Même si Melmer était habillé en civil, il était escorté par des SS en uniforme. Les livraisons ne pouvaient donc rester secrètes longtemps », écrit Raul Hilberg, historien spécialiste de l'Holocauste.

Le supérieur de Melmer, le brigadeführer August Frank, avait ordonné le début des livraisons à partir d'Auschwitz et de Lublin en septembre 1942. Les dernières ont eu lieu le 5 janvier 1945, selon les dossiers Herzog, après une baisse de régime en 1944. Raul Hilberg a entre autres tiré ses informations du témoignage à Nuremberg de Albert Thomas, responsable de l'or à la Reichsbank entre 1922 et 1945, qu'avait aussi rencontré Herbert Herzog.

Le butin Melmer a donné lieu à plusieurs spéculations, la plupart pointant la Suisse comme dépositaire principal. Le journaliste Tom Bower, dans son *Gold of the Jews* (1977), et le député suisse Jean Ziegler, dans son *Suisse, l'or et la mort*, soutenaient que l'or avait fini dans les coffres des banques suisses.

Dès 1949-50, Herzog savait au contraire que l'or nazi n'avait pas été écoulé vers la Suisse, mais se trouvait toujours sur place, protégé par le secret des Alliés. L'enquête de Fischler montre que 55 lingots Melmer ont pris le chemin de la Deutsche Bank, 23 de la Dresdner Bank, 17 du Consorzio Italiano Esportazioni Aeronautiche à Rome, et seulement trois de la Schweizer Nationalbank de Berne. « Les livres du département de l'or désignaient seulement les entrepôts où les lingots étaient livrés », écrit toutefois le sociologue. Le 18e microfilm Herzog corrobore cette version, avec une liste d'« achats de lingots d'or » de Melmer établie par Albert Thomas pour le Bureau américain du

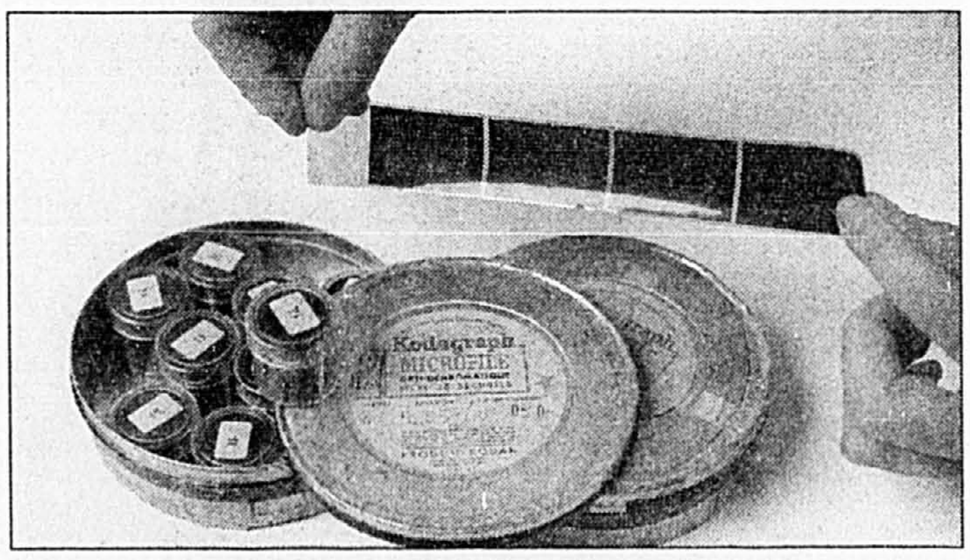

Washington n'a remis que l'or provenant des dents, d'une valeur de 750 000 $, à l'Organisation internationale pour les réfugiés.

gouvernement militaire en Allemagne (OMGUS).

Quand les Américains ont conquis Merkers, ils ont trouvé 207 boîtes contenant 18 lingots d'or, des dents et des biens d'or et d'argent livrés par Bruno Melmer. « On peut assumer qu'environ 670 kilos de pièces sont restées à la Reichsbank de Merkers, conquise par les Américains, avant d'être utilisées par les Alliés pour le fonds de la Commission tripartite sur l'or », écrit Fischler. Quelque 6427 pièces ont été transférées à la réserve de la Commission, puis distribuées aux banques nationales des pays dont l'or avait été pillé par les nazis.

L'enquête de Fischler a été compliquée par la saisie soviétique des archives du sous-département de l'or de la Reichsbank à Berlin, en 1945. D'anciens employés ont analysé pour l'URSS les transactions et les acheteurs de l'or de la Reichsbank durant la guerre, mais le gouvernement russe n'a jamais accepté de rendre publiques ces informations. De son côté, l'armée américaine a mis la main sur les livres de la banque à Merkers et Magdebourg pour analyses, avant de les rendre à la banque Deutscher Länder en 1948, en compagnie des originaux des 26 dossiers de reçus Melmer. L'an dernier, le sociologue Fischler n'ayant pu y avoir accès, il a obtenu par la Bundesbank les archives de la Reichsbank conservées par le Trésor américain. Les achats d'or par des particuliers ainsi que les 26 dossiers de reçus manquaient toutefois à l'appel.

Des microfilms Herzog, on apprend que des 455,8 tonnes d'or qui ont quitté l'Allemagne entre 1940 et 1945, 375,6 ont abouti en Suisse, 47,8 tonnes en Roumanie, huit en Belgique, 6,2 en Union soviétique, autant en Italie, cinq en Suède, 1,9 aux Pays-Bas et 0,3 en Yougoslavie. Les banques suisses ayant mis la main sur les lingots nazis sont aussi identifiées, la banque nationale ayant la part du lion avec 336 tonnes.

Les relevés de lingots et de chambres fortes ; les rapports d'achat d'or et des réserves d'or italiennes ; les notes de pesée de raffineurs et de l'hôtel de la monnaie prussien, qui faisaient fondre l'or pillé ; les comptes rendus de l'entrepôt de la banque nationale belge à Bruxelles, ainsi que des lettres à propos du transfert de l'or belge à la Reichsbank, en 1943 ; des mémos sur l'or yougoslave ; les analyses et rapports américains sur l'or pillé par les nazis : les notes détaillées qu'a prises Herbert Herzog, loin de constituer une pédanterie maniaque, ont une valeur historique inestimable qui éclairent la plupart des transactions d'or du Troisième Reich.

L'été dernier encore, le ministère des Finances allemand démentait l'existence des informations inédites cachées dans les microfilms de Herzog depuis les années 50.

Herbert Herzog a retracé les mouvements de l'or nazi avec plus de précision que les relevés de l'armée américaine, faits juste après la guerre. De toute évidence, il a coopéré avec des experts et responsables italiens et allemands, même si le secret d'État couvrait toujours ces questions.

Journaliste au quotidien autrichien Der Standard, l'auteur a rédigé ce texte pour le réseau World Media, qui regroupe une trentaine de grands quotidiens, dont La Presse.

Tour du monde en ballon : Steve Fossett abandonne, d'autres aérostiers s'envolent

Agence France-Presse
ALBUQUERQUE

Deux nouveaux équipages, l'un d'Albuquerque (Nouveau-Mexique) et l'autre de Château d'Oex (Suisse), se préparaient hier à reprendre le flambeau de l'aéronaute américain Steve Fossett, contraint d'atterrir en Russie, et à tenter, à leur tour, de réaliser le premier tour du monde en ballon sans escale de l'histoire.

Un troisième, le milliardaire britannique Richard Branson, après un premier échec le 9 décembre, sera prêt à faire un nouvel essai à partir de la mi-janvier, a indiqué hier à Londres son service de presse.

Englué depuis plusieurs jours dans les vents mollassons qui soufflaient sur l'Europe centrale, perturbé par des problèmes de brûleur et frigorifié par la panne du système de chauffage de sa cabine, Steve Fossett a été contraint de mettre un terme hier matin à sa troisième tentative consécutive en posant son *Solo Spirit* près de Krasnodar (Russie).

Parti mercredi de Saint-Louis (Missouri), le millionnaire américain de 53 ans n'a réussi cette année à franchir « que » 11 680 km (7 300 miles), bien loin du double record de distance (16 670,22 km) et de durée (6 jours, 2 heures et 44 minutes) qu'il avait établi en janvier 1997 en atterrissant en Inde.

Peu après son arrivée à Krasnodar, l'aéronaute a déclaré ne pas vouloir « pour l'instant » penser à une nouvelle tentative. « Pour l'instant, je veux rentrer chez moi, je veux me réchauffer », a-t-il déclaré, soulignant qu'il avait tout de même effectué « un tiers du tour du monde ».

L'échec de Steve Fossett est la troisième tentative malheureuse de tour du monde en ballon enregistrée depuis le début de l'hiver. Le 9 décembre, le milliardaire britannique Richard Branson avait vu l'enveloppe de son *Virgin Global Challenger* s'envoler au moment des opérations de gonflage du ballon, juste avant son décollage prévu de Marrakech (Maroc).

Parti le 31 décembre juste après Steve Fossett de Loves Park (Illinois), l'architecte américain Kevin Uliassi, victime d'une fuite d'hélium, avait lui aussi été contraint de jeter l'éponge une poignée d'heures après son départ.

Après ces abandons à répétition, les deux équipages encore en lice devraient tenter, dès cette semaine, de s'attaquer eux aussi à ce que les spécialistes considèrent comme le dernier grand défi aérien de ce siècle.

Si la météo ne leur joue pas de mauvais tours, les aéronautes américains Dick Rutan et David Melton, dont c'est la première tentative, devaient larguer aujourd'hui à 3h00 les amarres de leur *Global Hilton* depuis le Balloon Fiesta Park d'Albuquerque, qui accueille chaque année le plus grand rassemblement de plus légers que l'air des États-Unis.

Deux jours plus tard, le trio composé du Suisse Bertrand Piccard, du Belge Wim Verstraeten et du Britannique Andy Elson devrait lever l'ancre du *Breitling Orbiter II* depuis Château d'Oex, dans les Alpes suisses. L'an dernier, l'équipage avait été contraint d'amerrir en mer Méditerranée juste après son décollage à cause d'une fuite de carburant dans la nacelle.

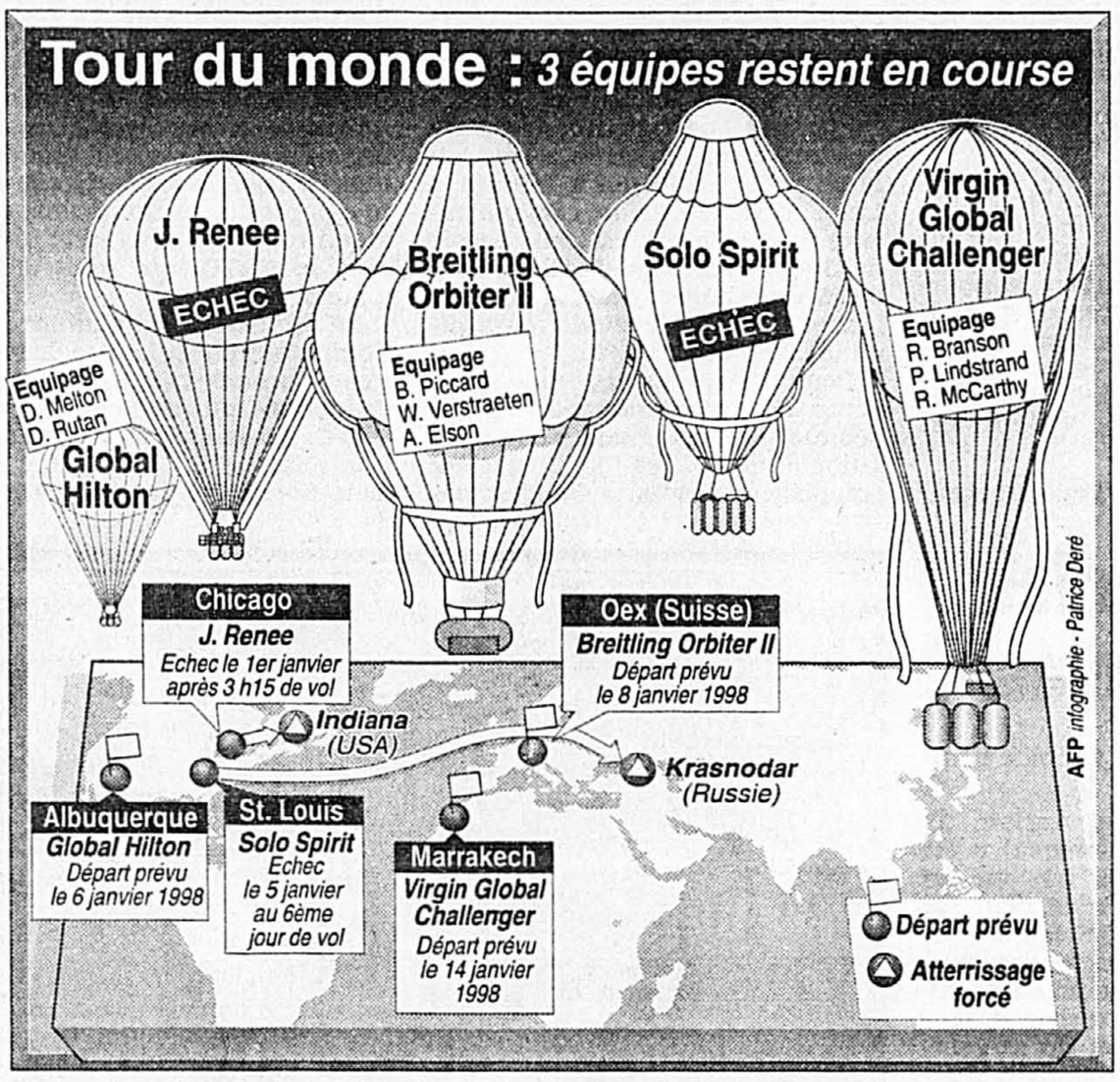

PHOTO AP

Steve Fossett à son arrivée à Krasnodar, en Russie.

Si la météo le permet, la compétition devrait rapidement s'engager entre deux équipes qui, toutes deux, ont choisi la même technologie. À l'inverse du rustique cube jaune qui abritait tant bien que mal Steve Fossett des intempéries et du froid, les capsules du *Global Hilton* et de son concurrent suisse sont entièrement pressurisées et dotées d'un système d'alimentation en oxygène comparable à celui qui équipait les premières capsules spatiales de la NASA dans les années 60.

Grâce à cet habitacle perfectionné entièrement conçu par Burt Rutan, le frère de Dick, l'équipage du *Global Hilton* espère éviter une large part des ennuis qui ont perturbé le vol de Steve Fossett. « La capsule est l'élément le plus critique pour le succès de notre vol », explique Dick Rutan.

Outre son meilleur confort, cette cabine devrait surtout permettre aux deux aéronautes américains de voler à une altitude de croisière oscillant entre 10 000 et 12 000 m, là où les vents du « jet stream » qui ont fait si cruellement défaut au *Solo Spirit* de Steve Fossett sont justement les plus rapides, atteignant jusqu'à près de 400 km/h.

EN BREF

Une « forte avalanche »

■ La forte avalanche qui a coûté la vie le week-end dernier à six skieurs dans le parc provincial du glacier Kokanee, en Colombie-Britannique, était d'une ampleur telle qu'elle aurait pu endommager des édifices. L'importante masse de neige qui a dévalé la montagne le week-end dernier dans la région a été classée numéro 3, soit « une forte avalanche », a indiqué hier le caporal Terry Barter, de la GRC. L'opération de sauvetage a été retardée dimanche, en raison du mauvais temps qui sévissait. Jusqu'à maintenant, quatre corps ont été retrouvés, grâce à un hélicoptère. Un cinquième corps est toujours sur les lieux de l'avalanche et le sixième skieur manque toujours à l'appel.

Unabomber

■ Le procès du mystérieux « Unabomber » a connu une ouverture chaotique hier à Sacramento, capitale de la Californie, le juge suspendant immédiatement les débats après que l'inculpé, Theodore Kaczynski, eut demandé à prendre la parole. Les déclarations liminaires de l'accusation et de la défense, qui auraient dû intervenir hier, sont maintenant prévues pour jeudi. « Je veux soulever le problème de mes avocats », a réussi à dire Theodore Kaczynski avant qu'un policier ne le contraigne au silence. L'accusé passe pour avoir des relations tendues avec ses défenseurs, qui ont été commis d'office, et il s'est notamment opposé à ce que ceux-ci plaident la déficience mentale. Les avocats se sont ensuite réunis pendant plusieurs heures avec Theodore Kaczynski dans le bureau du juge Garland Burrell, qui a simplement déclaré en milieu de journée que le problème dont ils ont débattu n'avait pas été résolu. Les discussions devaient reprendre aujourd'hui.

Cohue pour Diana

■ Un standard téléphonique permettant de réserver pour l'été prochain son ticket d'entrée dans le parc d'Althorp, où est enterrée Diana, a été saturé hier matin dès son ouverture au public. Quoique le prix d'entrée (15 dollars)fasse d'Althorp l'attraction touristique la plus chère de sa catégorie en Grande-Bretagne, devant Buckingham Palace notamment, la demande promet de dépasser de loin l'offre. Pour cette opération dont les profits doivent aller au Fonds Diana, quelque 2500 personnes par jour pourront parcourir le parc de la demeure familiale et les abords du lac dessiné voici plus de deux siècles par le jardinier français Le Nôtre au milieu duquel elle est enterrée, sur une petitele boisée.

Kennedy mort sur le coup

■ Michael Kennedy, qui s'est tué le 31 décembre lors d'une descente en ski à Aspen (Colorado) en heurtant un arbre, est mort pratiquement sur le coup, selon le rapport du médecin légiste cité par CNN. Victime d'une fracture du crane et de la colonne vertébrale, il aurait été en partie paralysé s'il avait survécu à cet accident, selon ce médecin légiste.

Grève mortelle

■ Un prisonnier de 39 ans, en grève de la faim depuis cinq mois pour tenter d'obtenir un régime alimentaire spécial, est décédé samedi soir en dépit des efforts faits pour tenter de le nourrir de force. Teshone Abate, condamné à 20 ans de prison pour meurtre, ne pesait plus que 34 kilos, soit la moitié de son poids lorsqu'il a entamé sa grève. Il était hospitalisé à Tucson depuis le 3 septembre. En 1989, Teshone Abate, chrétien d'Ethiopie, avait porté plainte contre les responsables de la prison, qui ne lui permettaient pas d'avoir un régime alimentaire conforme à sa religion.

Convulsions devant un jeu vidéo

■ Un garçon de neuf ans a été pris de convulsions épileptiques, dimanche soir à Ivrea, au nord de l'Italie, alors qu'il jouait devant un jeu vidéo inspiré du dessin animé de Walt Disney, « Hercules », a-t-on appris hier de source hospitalière. Andrea, qui se trouvait face à un écran de télévision auquel était relié le jeu, a dû être transporté d'urgence à l'hôpital d'Ivrea, près de Turin. Il a repris totalement connaissance au bout de quelques heures. La crise a été provoquée, selon le pédiatre ayant soigné Andrea, par « le bombardement excessif de stimulations lumineuses émises par le jeu ».

PHOTO AP

Des journalistes examinent la nouvelle Coccinelle — une version haute-technologie du modèle mythique des années 1960.

La nouvelle Coccinelle de Volks

d'après AFP
DETROIT

Le constructeur automobile allemand Volkswagen a présenté hier en première mondiale son nouveau modèle Coccinelle au salon automobile de Detroit.
La nouvelle Coccinelle est la version haute-technologie du modèle mythique des années 1960.

« Certains avaient annoncé une voiture rétro, mais comme vous pouvez le voir, la nouvelle Coccinelle a une ligne résolument moderne, presque futuriste », a déclaré Clive Warrilow, président de Volkwagen Amérique.

« Alors que la Coccinelle était un modèle de base, la nouvelle version est un véhicule haut-de-gamme. »

Cette voiture de 115 chevaux avec un moteur à essence placé à l'avant du véhicule, est aussi offerte en version turbo diesel à injection.

Son prix de vente sera de 15 200 dollars US pour le modèle de base. Elle sera commercialisée en Amérique du Nord d'ici fin mars et en Europe à l'automne.

La Presse
MARCHÉ AUX PUCES

3 lignes d'annonce
7 jours consécutifs
pour seulement 24,99 $ + taxes
(8,33 $ par ligne additionnelle) Le Marché aux puces ne s'adresse qu'aux particuliers et exclut les annonces concernant l'immobilier, les services, les véhicules motorisés et les animaux. Vu les conditions particulières de cette offre, aucun changement ne peut être apporté au texte original en cours de publication. On peut d'autre part se prévaloir du privilège d'annulation en tout temps à partir de la première parution, mais une telle annulation n'altère en rien la facturation qui s'établira obligatoirement sur 7 jours de publication. Ces annonces sont payables avant parution par carte de crédit ou à nos bureaux.
Les petites annonces 285-7111
Appels interurbains sans frais : 1 800 361-5013
2584321

Université de Montréal

L'anglais, un «must»
À l'hiver, la **Faculté de l'éducation permanente** offre des cours de 45 heures comptant pour 3 crédits. Trois options vous sont offertes: en semaine le matin ou le soir; ou encore le samedi matin.
• **Conversation** Parler anglais
• **Business** Faire affaire en anglais
• **Reading** Lire l'anglais
• **Health Care Professionals** Anglais relié au domaine de la santé
• **Writing workshop** Écrire l'anglais
• **Scientific and Technical Writing** Anglais relié au domaine scientifique
Test de classement obligatoire.
Coût: 264,83$
Acceptons
Aucun diplôme requis
Renseignements (514) 343-6090
Date limite d'inscription Le mardi 12 janvier
La **Faculté de l'éducation permanente** offre également des cours de français langue seconde.
(0845) 2586030

Laval/Laurentides/Lanaudière

L'avenir des télévisions communautaires est entre les mains des câblodistributeurs

ISABELLE HACHEY

La survie des télévisions communautaires québécoises est compromise, puisqu'elle ne tient désormais qu'au bon vouloir des cablôdistributeurs privés. Ainsi en a décidé le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), malgré les vives protestations du milieu communautaire et du gouvernement du Québec.

Depuis le 1er janvier, les câblodistributeurs ne sont plus obligés de soutenir et de diffuser une programmation communautaire sur leur service de base. Le nouveau règlement, adopté le 22 décembre, stipule par contre que tous les distributeurs doivent consacrer au moins 5 % de leurs recettes annuelles brutes à la création et à la présentation d'émissions canadiennes.

Ces nouvelles règles du jeu, adoptées par le CRTC afin d'assurer une concurrence équitable entre les distributeurs, inquiètent fortement Josée L'Écuyer, directrice générale de Télévision Rive-Nord, de Repentigny. « À long terme, les câblodistributeurs vont tout simplement tirer la prise des télévisions communautaires », prédit-elle.

Vidéotron, qui subventionne les 12 télévisions communautaires (TVC) de la région métropolitaine, affirme ne pas avoir l'intention de les laisser tomber — pour l'instant. « Pour le moment, Vidéotron a la ferme intention de poursuivre. Mais qu'est-ce qui va arriver dans l'avenir, dans un monde concurrentiel, je ne le sais pas », avoue le directeur des affaires réglementaires de Vidéotron, Édouard Trépanier.

Quoiqu'il en soit, le distributeur exercera dorénavant un contrôle très serré des émissions diffusées sur ses ondes. Et rien ne l'empêchera de réduire considérablement ses subventions, qui devaient totaliser 3,5 % de ses revenus nets avant l'adoption du nouveau règlement.

Les 12 TVC de la région en ont d'ailleurs un avant-goût bien amer. Le 1er septembre dernier, Vidéotron a réduit de 1,4 million les subventions à ces organismes sans but lucratif. La subvention allouée à Laval 9, la télévision communautaire de l'île Jésus, est ainsi passée de 300 000 $, l'an dernier, à 50 000 $ cette année. Partout ailleurs, la contribution de Vidéotron a diminué de plus de 50 %.

Pour Diane Legris, vice-présidente à la programmation de Vidéotron, il s'agit d'une « rationalisation » dont les TVC avaient grandement besoin. « Ce n'est pas parce que c'est communautaire qu'il ne faut pas avoir de critères de qualité, une saine gestion et une mise en commun des ressources, dit-elle. J'ai voulu éviter la fermeture des corporations. »

Mme L'Écuyer voit les choses d'un autre oeil. « On me coupe ma subvention et on me demande de faire mieux, dit la directrice de Télévision Rive-Nord, qui a dû mettre à pied deux employés permanents depuis septembre. Une grande entreprise comme Vidéotron veut faire des profits, je comprends ça. Le grand coupable dans cette histoire, c'est le CRTC, qui nous a laissé tomber. »

La ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, s'est farouchement opposée à l'adoption du règlement par le CRTC. Au mois d'août, elle a écrit à la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, une lettre dans laquelle elle soutient que cette mesure compromet « plus de 25 ans d'efforts déployés par les communautés locales et le gouvernement du Québec pour se doter d'un important réseau de médias communautaires ». Le 9 décembre, l'Assemblée nationale a même adopté une motion proposée par la ministre Beaudoin soulignant « l'importance de la télévision communautaire dans le paysage audiovisuel québécois ».

Si on en croit la ministre Copps, il n'y a pourtant pas lieu de s'alarmer. Dans un lettre de réponse à Mme Beaudoin, elle écrit que le CRTC est d'avis « qu'après 25 années d'existence, les niveaux de maturité et de succès atteints par les canaux communautaires ne justifient plus l'existence d'une réglementation dans ce domaine ». Une déclaration qui en laisse plus d'un sceptique.

Le procès de Yannick Auclair entre dans sa dernière phase

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le procès de Yannick Auclair, accusé du meurtre de Guylaine Leblond, est entré hier dans sa dernière phase alors que l'avocat de la défense a fait sa plaidoirie dans laquelle il soutient que le témoignage de son client est plus crédible que ceux de deux sergents-détectives de la police de Laval qui sont venus lire des déclarations de son client.

Le criminaliste a ajouté que la défense n'avait pas à prouver l'innocence de l'accusé, mais seulement soulever le doute raisonnable, ce qui est assez pour un acquittement.

Guylaine Leblond, 28 ans, a été assassinée le 11 mai 1996 dans son véhicule, alors qu'elle s'apprêtait à quitter son domicile du quartier Chomedey, à Laval. Son mari, Mario Auclair, 35 ans, l'oncle de Yannick, est aussi accusé de meurtre prémédité, et son procès a été fixé au début de février. Yannick habitait avec le couple.

Selon Me Labelle, Auclair, 21 ans, a dit la vérité lorsqu'il a été appelé à donner sa version des faits. Il met toutefois en doute le contenu des lectures faites à ce procès par le sergent-détective Paul Dakkak, qui a pris en note une déclaration verbale d'Auclair le lendemain du drame, et du sergent-détective Michel Parent qui a obtenu par écrit la déposition du jeune accusé peu après sa discussion avec son collègue Dakkak. Dans les deux cas, Auclair dit comment Guylaine Leblond a été assassinée.

Appelé en défense, Auclair a juré n'avoir pas participé au meurtre de Guylaine Leblond.

Le procureur de la poursuite, Dominic Saint-Laurent, a commencé à s'adresser aux jurés ce matin. Sa plaidoirie sera suivie de l'adresse du juge Downs et le jury commencera probablement ses délibérations demain.

Millionnaires!

L'année a vraiment bien commencé pour un couple de Bois-des-Filion. Rodrigue Jacques (photographié ici avec l'animateur Yves Corbeil) et sa conjointe Lise sont devenus rien de moins que millionnaires! C'est dans un chalet qu'ont résonné les cris de joie des deux gagnants, qui comptent s'offrir un voyage dans le Sud et gâter leurs trois enfants. Le billet chanceux, qui leur permettra d'empocher un million, a été acquis dans une station-service Ultramar de leur municipalité.

LORRAINE

Baisse de l'impôt foncier pour 70 % des propriétaires

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

L'administration municipale de Lorraine a annoncé durant la période des Fêtes que près de 70 % des propriétaires de cette ville-dortoir et huppée connaîtront en 1998 une baisse de leur impôt foncier.

Du même coup, le maire Laurent Belley a fait part de plusieurs gels dans les coûts des sevices offerts par cette municipalité : la taxe d'eau demeure à 155 $, celle de l'enlèvement des ordures est gardée à 150 $, celle de l'environnement sera encore à 75 $, celle du transport en commun est maintenue à ,0275 cents et celle des affaires est gardée à 6 %. Il a aussi été spécifié que pour une cinquième année, le salaire des membres du conseil municipal était gelé.

De son côté, la taxe du contrôle bilologique des moustiques passe de 42 $ à 38 $. On note aussi une diminution de la taxe d'améliorations locales de 1 $ à 473 $ pour 1 228 propriétaires.

Le rôle d'évaluation de Lorraine a subi une baisse de 4,27 % et la facture de Québec envoyée à cette ville est de 345 995 $.

« Sans la facture du gouvernement, les contribuables auraient bénéficié d'une baisse appréciable de 12 % de leur compte de taxes », soutient M. Belley.

Blâmé par le Comité de déontologie, un flic lavallois doit encore patienter

MARCEL LAROCHE

Blâmé par le Comité de déontologie policière pour abus d'autorité et usage d'un langage blasphématoire dans l'exercice de ses fonctions, l'agent Gaétan Rhéaume, du Service de police de Laval, devra patienter jusqu'à la fin de janvier avant d'être fixé sur son sort.

C'est ce qui ressort des représentations sur sentence qui ont été débattues, hier, devant le tribunal administratif du Comité de déontologie policière siégeant à Montréal.

Ces audiences font suite à la décision du Comité rendue à la mi-décembre 1997, et statuant que le policier Rhéaume n'a pas respecté l'autorité de la loi et des tribunaux, ni collaboré à l'administration de la justice lors d'une intervention survenue à Laval.

Selon les faits portés à l'attention du Comité, l'incident s'est produit dans la nuit du 1er novembre 1995 quand l'agent Rhéaume et son collègue de travail ont intercepté une voiture pour fin de vérification dans le terrain de stationnement d'un restaurant du boulevard Cartier, à Laval.

Après avoir obtenu facilement l'identité du conducteur et d'un occupant du véhicule, le policier s'en est pris au troisième passager, Steve Wheatley, qui refusait de s'exécuter.

Les trois jeunes gens ont affirmé que le policier Réhaume était alors sorti de son véhicule en jurant et en leur disant que ce n'était pas de « petits crisses de mineurs qui lui diraient quoi faire », allant même jusqu'à traiter Wheatley de « crisse de gros ».

Wheatley a finalement fourni son identité au policier Rhéaume qui, en retour, lui a dressé une contravention pour ne pas avoir porté correctement sa ceinture de sécurité.

Bien qu'il considère que le policier Rhéaume pouvait avoir un motif d'émettre un constat d'infraction à Wheatley (qui a été acquitté à la Cour municipale de Laval), le Comité est d'avis que ce constat a peut-être été émis par excès de zèle.

Laval reprend ses négociations avec les policiers et les pompiers

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

La Ville de Laval reprend les négociations avec les représentants syndicaux de ses policiers et pompiers pour le renouvellement de leur convention collective de travail. La Société de transport de Laval (STL) entamera pour sa part la semaine prochaine des pourparlers avec ses syndicats pour ce qui est de la récupération du fameux 6 % de la masse salariale.

Les dirigeants de la Fraternité des policiers ont rendez-vous avec les négociateurs patronaux vendredi matin, et, même si personne ne le dit ouvertement, le climat semble s'être amélioré entre les parties. On n'écarte pas des règlements avant le 30 janvier, date fixée par le premier ministre Bouchard.

« J'ose espérer que la Ville va arriver avec des offres plus concrètes. Nous sommes prêts à faire des concessions importantes, à regarder par exemple l'arrivée de policiers auxiliaires, mais il n'est aucunement question de réduire nos effectifs qui sont déjà trop bas », a déclaré le président de la Fraternité, André Nadon.

Du côté des pompiers, le président de l'Association, Mario Prévost, est en vacances et personne n'a répondu à nos appels. Par contre, *La Presse* a appris que les séances de médiation du 16 et 18 décembre avaient été annulées afin de faire place en janvier à des négociations entre les représentants de la Ville et ceux des pompiers.

Du côté de la STL, le président du syndicat des chauffeurs, Denis Martel, n'a pas rappelé, mais on a appris du directeur des communications de la société, Antoine Landry, que des rencontres étaient prévues pour la semaine prochaine. À la STL, toutes les conventions collectives sont signées et les négociations portent seulement sur la récupération.

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

AVIS DE CONVOCATION
À LA 166e ASSEMBLÉE ANNUELLE
DES ACTIONNAIRES

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES que l'assemblée annuelle des actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse se tiendra le mardi 27 janvier 1998 à 10 h (heure normale de l'Est) à l'Hôtel Westin d'Ottawa, Salle Confédération/Provinces, 11, promenade Colonel By, Ottawa (Ontario) aux fins de :

1) recevoir les états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 octobre 1997;
2) élire les administrateurs;
3) nommer les vérificateurs;
4) étudier et, s'il est jugé à propos, confirmer une résolution spéciale modifiant l'article 3.13 du règlement administratif nº 1 de la Banque pour augmenter la rémunération globale qui peut être versée aux administrateurs, à ce titre;
5) étudier et, s'il est jugé à propos, confirmer la résolution spéciale portant sur le règlement administratif nº 5, règlement administratif prévoyant la division des actions ordinaires de la Banque à raison de deux actions pour une action;
6) étudier certaines propositions d'un actionnaire;
7) traiter toute autre question dûment soumise à l'assemblée.

Par ordre du conseil

R. Peter Gerad,
Vice-président principal
et secrétaire

Toronto (Ontario)
le 12 décembre 1997

Banque Scotia

2570282

CHÂTEAUGUAY

Un ancien monastère pour les gens âgés ?

Rochon évalue le projet de transformer l'établissement en centre de soins de longue durée

MARTHA GAGNON

Les pressions de nombreux citoyens et organismes de Châteauguay ont amené le ministre de la Santé et des Services sociaux à réévaluer le projet d'agrandissement du Foyer de Châteauguay qui suscite des critiques dans le milieu.

L'attachée de presse, France Amyot, a expliqué hier que le ministre Jean Rochon évaluerait au cours des prochains mois le projet soumis par un groupe de citoyens de transformer un ancien monastère des Pères franciscains en centre d'hébergement et de soins de longue durée.

Selon Mme Amyot, « la décision ne sera vraisemblablement pas connue avant le printemps. Le ministre veut prendre le temps nécessaire pour étudier les deux options actuellement sur la table, soit l'agrandissement du foyer actuel et la rénovation du monastère. Une analyse comparative des coûts de rénovation et d'administration doit être effectuée. »

Il y a quelques mois, des citoyens ont mis sur pied le comité SOS Christ-Roi (du nom du monastère érigé en 1932) qui a fait circuler une pétition et recueilli plus de 5000 signatures en faveur de la transformation du monastère de quatre étages plutôt que l'agrandissement du Foyer de Châteauguay qui est situé près d'une zone inondable.

La régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Montérégie a toutefois manifesté son désaccord avec la proposition du comité. « Le dossier est actuellement entre les mains du ministre et n'est plus vraiment du ressort de la régie », précise Yvon Monette, de la direction de la trésorerie et des systèmes.

Il ajoute que la régie maintient sa recommandation d'agrandir le Foyer de Châteauguay au lieu de créer deux centres d'hébergement. Cette dernière solution aurait pour effet, selon elle, d'augmenter les coûts de gestion de plus de 600 000 $. « On préfère investir dans les services plutôt que dans la brique », dit M. Monette.

Tout le monde s'entend cependant sur la nécessité d'ajouter 46 nouveaux lits, les besoins en hébergement pour les personnes âgées étant très importants dans cette région. La question est de savoir où.

Avant les Fêtes, le comité Christ-Roi a remis au ministre et à la régie une étude réalisée à sa demande par un architecte sur la transformation de l'ancien monastère. D'après cette étude, la rénovation de l'immense bâtiment offre plus d'avantages à des coûts inférieurs que l'agrandissement du Foyer de Châteauguay qui héberge présentement 76 personnes.

Selon l'étude, la transformation du monastère exigerait un investissement global de trois millions (incluant l'achat du bâtiment au prix de 750 00 $) comparativement à 6,7 millions pour l'agrandissement du foyer qui nécessite la construction de deux étages supplémentaires. Une évaluation qui a été réalisée le 21 octobre par la régie régionale.

Toujours d'après cette étude, le monastère offre aussi des possibilités d'expansion pour combler une partie du déficit en lits de soins prolongés qui, selon les prévisions gouvernementales, se situera entre 140 et 177 lits en 2001.

PHOTO DENIS COURVILLE, *La Presse*

La Corporation des Syndics Apostoliques est disposée à vendre l'ancien monastère Christ-Roi pour la somme de 750 000 $ afin qu'il soit transformé en centre d'hébergement.

Le comité SOS Christ-Roi a installé plusieurs panneaux dans la ville pour sensibiliser la population au projet de rénovation du monastère.

« Cette étude devrait convaincre le ministre que le monastère est la meilleure solution, affirme Pierrette Cardinal, présidente du comité SOS Christ-Roi. Surtout que les coûts d'agrandissement du foyer ont doublé depuis l'estimation de 95. La régie prétend que les dépenses administratives seront plus élevées, alors que nous sommes prêts à démontrer le contraire. L'hôpital Anna-Laberge et d'autres organismes dans la communauté sont prêts à collaborer avec le nouveau centre d'hébergement. »

Mme Cardinal ajoute que la régie « n'a jamais fourni des chiffres précis pour appuyer ses prétentions ».

Mme Cardinal, ex-députée libérale, a déjà été accusée par des représentants du Foyer de Châteauguay d'avoir politisé le dossier, ce qu'elle réfute. « Ce dossier me tient à coeur et j'y travaille comme simple citoyenne », dit-elle.

La direction et le personnel du foyer sont évidemment inquiets de constater que le projet d'agrandissement est en veilleuse.

OTTERBURN PARK

La Ville corrige des erreurs qui remontent à 20 ans

MARTHA GAGNON

« Nous pouvons enfin tourner la page », s'est exclamé hier le maire Guy Dubé d'Otterburn Park.

Le conseil municipal adoptera ce soir un règlement pour corriger les erreurs administratives relevées dans une trentaine de règlements d'emprunt pour des travaux d'infrastructures effectués il y a 15 ou 20 ans. « On a rarement vu un tel bordel administratif, explique M. Dubé. Il est difficile de comprendre comment cela a pu durer aussi longtemps. »

Des erreurs de différentes natures qui ont été commises durant des années par un ancien trésorier (aujourd'hui décédé). Avant les Fêtes, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi privé pour permettre à la Ville de régulariser cette situation. « Avec le consentement du gouvernement, nous pouvons maintenant établir de nouvelles règles d'équité pour les prochaines années, précise M. Dubé. Le ministère des Affaires municipales nous a soutenus et guidés tout au long de ces procédures difficiles. On a été très bien *coachés*. »

D'après le maire, les « contribuables ne seront pas trop pénalisés par les corrections qui doivent être faites. Certains subiront une augmentation de leurs taxes d'amélioration locale mais moins importante que celles qu'ils croyaient devoir payer ».

Dans le cas, par exemple, des propriétaires de la rue Spiller qui payaient 10,50 $ le pied linéaire au lieu de 22 $ comme cela aurait dû être le cas, le nouveau coût s'élèvera à 13 $.

La Ville a établi un nouveau partage entre les riverains et l'ensemble des contribuables qui doit assumer une partie des coûts des erreurs administratives relatives aux intérêts sur les emprunts et honoraires professionnels.

Dans ses règles d'équité, la Ville a fixé à 15 mois la période où les intérêts seront réclamés aux riverains pour les règlements d'emprunt financés à court terme. L'excédent sera absorbé par l'ensemble des contribuables.

Une taxe spéciale de deux cents et demi par 100 $ d'évaluation apparaîtra sur le compte de taxes de 98 de tous les contribuables pour corriger les erreurs du passé. Ce qui représente 25 $ pour une maison évaluée à 100 000 $.

Selon la secrétaire-trésorière, Claudia Ouellette, l'impact ne devrait pas être trop grand sur le compte de taxe global puisque que plusieurs propriétaires subiront une baisse de la taxe d'amélioration locale. De nouveaux ajustements devront être effectués au cours des années lorsqu'il faudra financer à nouveau certains règlements d'emprunt.

Après la séance extraordinaire du conseil de ce soir, les citoyens ont 30 jours, soit jusqu'au 9 février, pour adresser une plainte individuelle au ministre des Affaires municipales s'ils sont insatisfaits des nouvelles règles de taxation. Au cours de la fin de semaine, la Ville publiera le nouveau règlement dans l'hebdomadaire local.

« Nous avons déjà tenu une séance d'information et les citoyens semblent, à première vue, satisfaits dans les circonstances, dit M. Dubé. Nous avons essayé de minimiser les impacts tout en étant équitables envers tous. C'est une situation exceptionnelle qui a grandement étonné les fonctionnaires du ministère des Affaires municipales. Jamais on n'avait vu un tel fouillis administratif. »

Une fois le processus de consultation terminé, la Ville prévoit déposer son budget le 16 février.

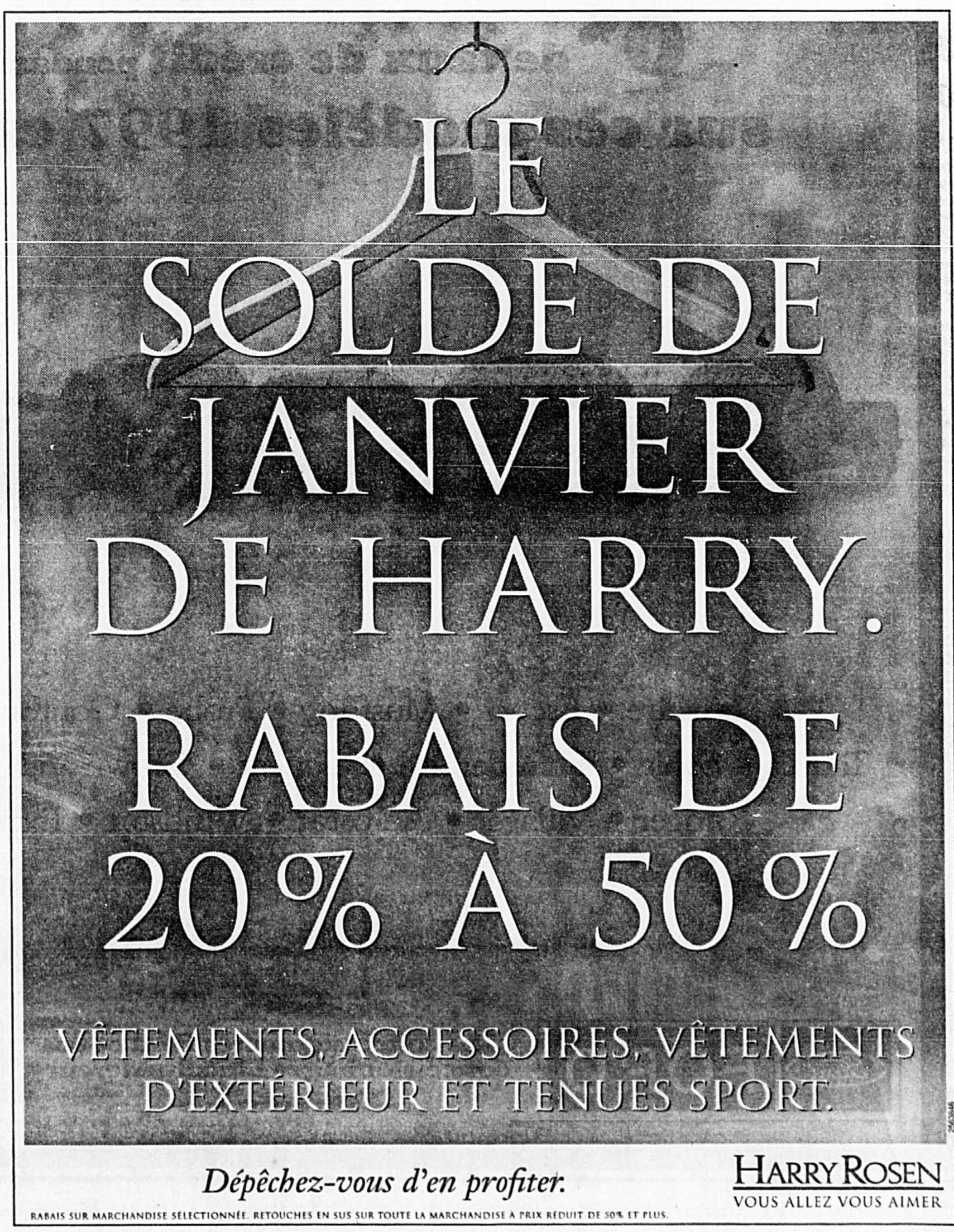

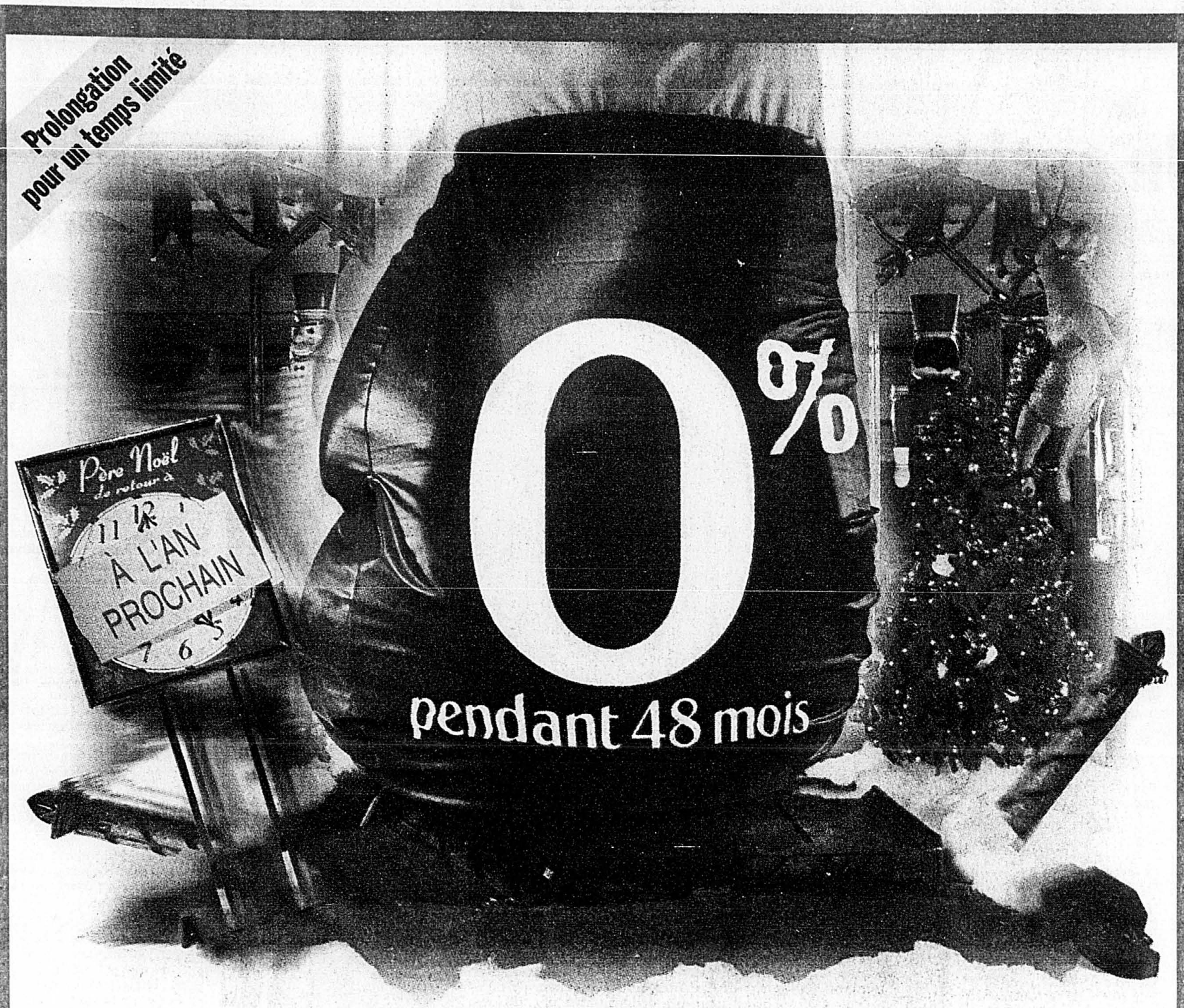

0% de taux de crédit pendant 48 mois

sur ces modèles 1997 en stock*

Aspire • Escort • Mustang • Probe • Contour • Mystique
Taurus • Sable • Thunderbird • Cougar • Crown Victoria • Grand Marquis
Ranger • Villager • Aerostar • Windstar • Explorer • Série F

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS : Obtenez un rabais supplémentaire de 750 $. Voyez votre concessionnaire pour les détails.

FORD

Vos concessionnaires Ford et vos concessionnaires Lincoln Mercury

www.acfmq.qc.ca

MERCURY LINCOLN

* L'offre de taux de crédit de 0 % s'applique à l'achat des modèles neufs 1997 ci-haut mentionnés en stock. Sujet à l'approbation du crédit. Voyez votre concessionnaire pour obtenir tous les détails. Photos à titre indicatif seulement.